

INGÉNIEUR TERRITORIAL

CONCOURS INTERNE

SESSION 2015

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS OU PROJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures

Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES
OPTION : Paysages, espaces verts

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, ni votre numéro de convocation.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Pour la rédaction, seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'une autre couleur, crayon de couleurs, feutres, crayon gris, est autorisée le cas échéant.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice en mode autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 34 pages et 3 plans dont 1 plan à rendre avec la copie

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous préciserez le cas échéant le numéro de la question et de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

La ville d'INGEVILLE a engagé depuis deux ans des travaux de voirie et d'embellissement de son centre-ville, et en particulier la rénovation de la place de la Comédie. La fin de chantier est programmée à la fin du mois de juillet 2015. Cette rénovation a inclus la piétonisation de la place et le renouvellement des sols par un parement ocre clair avec deux diagonales de pavés noirs. Elle a aussi été l'occasion de repenser l'éclairage et de restaurer les façades des édifices donnant sur la place.

Située au centre historique d'INGEVILLE, la place de la Comédie appartient à un magnifique ensemble datant du XVIII^{ème} siècle. De belles proportions (106 m sur 104 m), construite entre 1751 et 1755, la place constitue un bel exemple d'architecture classique, ponctué d'apports du répertoire rococo et baroque (grilles et fontaines). Les différents bâtiments à étages se distribuent autour de la place. L'ensemble de la place est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le maire et son conseil municipal ont décidé de proposer un temps fort lors de l'inauguration de la place de la Comédie par l'aménagement d'un jardin éphémère sur le thème de la nature en ville et de profiter de cet événement pour valoriser la nature en ville.

Le jardin sera ouvert au public du 19 septembre 2015 au 1^{er} novembre 2015.

Le service des parcs et jardins et des espaces naturels sera en charge de ce projet.

L'installation du jardin sera possible à partir du 14 septembre 2015.

Les plans en annexe vous donneront toutes les données techniques de la place.

Dans la mesure du possible, et tout en respectant la réglementation, il est demandé au service d'occuper l'emprise de la place de la Comédie. Attention, il faudra prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'implantation sur cette place, nouvellement rénovée en pavage d'origine calcaire.

Question 1 (4 points)

Vous êtes responsable du service des parcs et jardins et des espaces naturels de la mairie d'INGEVILLE (50 agents). Votre directeur général des services vous demande d'élaborer une note détaillée à l'attention des élus, portant sur la conception et la scénographie de ce jardin à thème, la chronologie des actions et les partenaires éventuels.

Il ne s'agit pas d'un projet de fleurissement traditionnel avec des plantes annuelles, mais de proposer un jardin cohérent en lien avec la thématique qui devra servir d'outil pédagogique, de support de communication et de sensibilisation pour corroborer la politique générale de la ville en matière d'espaces verts et d'environnement.

Question 2 (4 points)

Vous élaborerez un programme d'animation (liste des intervenants et actions) autour de cet événement.

Le maire souhaite ouvrir le jardin à une participation des habitants pour de l'animation (une partie du jardin) et permettre la visite des scolaires. Les PMR devront être prises en compte.

Vous soumettrez vos propositions avec les éléments de préparation, de calendrier, d'implication d'autres services, d'occupation spatiale...

Question 3 (5 points)

Le directeur des services techniques vous confie une enveloppe budgétaire de 80 000 € HT pour le financement de l'opération.

Vous établirez un schéma d'intention sur le plan 3 fourni.

Vous rédigez un cahier des charges à l'attention des techniciens placés sous votre responsabilité qui seront chargés d'établir la liste détaillée des végétaux.

Question 4 (3 points)

Vous donnerez un planning depuis la phase d'étude jusqu'au démontage du jardin.

Question 5 (2 points)

Vous communiquerez sur le nombre d'agents nécessaires pour l'implantation, l'entretien du jardin et l'animation que vous avez déterminée à la question 2. Vous estimerez le coût de cette main d'œuvre suivant le coût horaire régie que vous devrez estimer.

Question 6 (2 points)

Vous recenserez les risques pouvant nuire à la sécurité et la santé de toutes les personnes susceptibles de participer à ce jardin et vous préconiserez des actions visant à réduire ces risques, voire les supprimer. Vous hiérarchiserez ces risques.

Liste des documents :

Document 1 : « 'Caen' le jardin devient éphémère et durable » – *Les cahiers du fleurissement* – Novembre-décembre 2013 – 2 pages

Document 2 : « Espaces publics : les rendre accessibles à tous les handicaps » – *Jean Saubesti – Le lien horticole N°836* – Mars 2013 – 2 pages

Document 3 : « Gravelines, 42 jardinières montent la garde sur la place d'Armes » – *Michel Desfontaines – Paysage Actualités* – Avril 2013 – 2 pages

Document 4 : « Politiques urbaines : les jardins à quai à Nantes » – *Gaëlle Aggéri – "Inventer les villes-natures de demain... Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts" (extrait) – Educagri-Éditions* – 2009 – 1 page

Document 5 : « Entre festival et mobilisation des équipes » – *Philippe Curdy – Dossier du CNFPT* – 2009 – 5 pages

Document 6 : « Comment valoriser la nature en ville ? » – *Rendez-vous en ville (extrait)* – Janvier 2015 – 2 pages

Document 7 : « L'art au jardin » – *En vert & Avec vous* – Décembre 2014 – 4 pages

Document 8 : « Diversité végétale et tolérance » – *Frédéric Ségur – Horticulture & PAYSAGE* – Janvier 2015 – 2 pages

Document 9 : « L'évaluation des risques professionnels - Le Document Unique » – *cdg54.fr* – consulté le 9 avril 2015 – 8 pages

Annexe A : « Consultations : diverses fournitures » – *Service espaces verts de la commune d'INGEVILLE* – 2015 – **L'annexe n'est pas à rendre avec la copie** – 2 pages

Liste des plans :

- Plan 1 :** « Plan des réseaux » – *Commune d'INGEVILLE* – 2015 – échelle au 1/500^{ème} – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie
- Plan 2 :** « Plan des trames pavées, emprises des terrasses et accès pompiers » – *Commune d'INGEVILLE* – 2015 – échelle au 1/500^{ème} – format A3 – le plan n'est pas à rendre avec la copie
- Plan 3 :** « Proposition d'aménagement » – *Commune d'INGEVILLE* – 2015 – échelle au 1/500^{ème} – format A3 – un exemplaire à rendre avec la copie et un exemplaire de secours

Attention, le plan 3 en format A3 utilisé pour répondre à la question 3 est fourni en deux exemplaires dont un à rendre agrafé à votre copie, même si vous n'avez rien dessiné. Veillez à n'y porter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...).

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Les cahiers du fleurissement – Novembre-décembre 2013

'Caen' le jardin devient éphémère et durable

La statue de Louis XIV, à Caen, aurait-elle retrouvé son parterre royal ? Assurément. Pour preuve, le jardin éphémère qui s'est tenu sur la place Saint-Sauveur, autour de l'effigie du Roi Soleil. Une œuvre ponctuelle mais durable, déclinée en trois jardins.

Dans la mémoire des caennais, il est loin l'ancien parking qui étouffait la place Saint-Sauveur, aujourd'hui muée en un vaste secteur piétonnier. Pourtant, la place la plus ancienne de Caen n'arrête pas de faire parler d'elle, même un an après la fin des travaux de rénovation. Et pour cause, si la majorité des caennais considère le site comme une réussite totale, en lien avec le patrimoine bâti du Vieux Saint-Sauveur, certains le jugent trop minéral, trop 'froid'. Face à ce constat, Philippe Duron, le sénateur-maire de Caen, a vivement souhaité remédier à ces attentes en proposant la mise en œuvre d'une animation végétale, conviviale et fédératrice. Très vite, le jardin éphémère s'est imposé en s'inspirant notamment des créations qui se tiennent sur la place Stanislas, à Nancy. Un défi de taille qui a nécessité plus de 3 000 h de travail, la mobilisation de 50 agents pendant 4 jours avec un budget de seulement 25 000 €, fournitures comprises. Une épreuve insurmontable ? Non, juste de la réflexion et de l'ambition.

Agents techniques et agents secrets !

Le 30 septembre dernier, un lundi, les caennais se sont posés beaucoup de questions quand des barrages policiers, aidés par des agents du pôle événementiel de la Ville, ont interdit l'accès à certains secteurs de la place Saint-Sauveur, laissant toutefois libre circulation vers les commerces. Là, un parcours de 200 jardinières s'est progressivement mis en scène. "Volontaire-



ment, la municipalité a décidé de ne pas communiquer sur cet évènement. L'objectif était que les usagers se questionnent, parlent entre eux, cherchent à se renseigner auprès des agents techniques... En somme, une surprise faite aux habitants" explique Hélène Foucher, directrice de l'environnement et du cadre de vie. Quatre jours après le début des installations, le jardin éphémère s'est mis en place. Le bouche à oreille a fait le reste.

Bacs mention durable

Un seul mot d'ordre, la récupération. "La Ville de Caen est très attachée au développement durable. En toute logique, nous voulions un jardin éphémère à l'image de cette valeur, un peu comme la vitrine du savoir-faire des services techniques" évoque

Hélène Foucher. Résultat : une conception écoresponsable de A à Z, y compris dans la réalisation des bacs et des jardinières. D'ailleurs, tous proviennent d'une entreprise nommée 'Caen Recyclage' qui fabrique à partir de palettes en bois des conteneurs de 0,8 m³. Des créations qui se révèlent malgré tout astucieuses car elles reprennent à leurs bases la conformation d'une palette, facilitant ainsi le transport d'un point à un autre au moyen d'un simple élévateur. Voilà pourquoi le jour J, le jardin éphémère s'est mis en place si rapidement ! Acheter c'est bien, mais quand le service espaces verts peut récupérer d'anciens conteneurs, c'est un tout autre avantage. Cependant, la relation entre la Ville et Caen Recyclage ne date pas d'hier. En effet, des conteneurs avaient été com-

mandés pour baliser le parcours de la "Roche en Belle", une course en faveur de la recherche sur le cancer du sein. Les conteneurs avaient aussi trouvés leur place au foyer des personnes âgées pour proposer des ateliers jardinage à une hauteur suffisante. Tous ces mobiliers ont donc élu domicile sur la place Saint-Sauveur. En 2009, la Ville avait expérimenté grandeur nature, ou plutôt grandeur urbaine, la sectorisation d'une zone piétonne en utilisant des bacs métalliques. Le test fini, la quinzaine de bacs, d'une capacité individuelle de 20 L, ont été récupérés pour composer le jardin éphémère. Des bacs à sable octogonaux et des 'caisses à kiwi', sorte de modules en bois ajourés de 40 cm de haut, ont également été récupérés, puis peints dans les entrepôts du service espaces verts. "Tous les conteneurs ont été rassemblés sur une plate-



© F. Decoens, ville de Caen



© DEC Ville de Caen



© DEC Ville de Caen

forme horticole de la Ville, puis numérotés un par un pour être placés comme un Lego le jour venu. Les plantations ont été effectuées quelques jours avant, directement sur le site de stockage. Pas moins de 120 m³ de substrat ont été apportés" ajoute-t-elle. Toutefois, le jardin éphémère ne se résume pas à une succession de bacs. Une structure monumentale, réalisée à partir d'anciens candélabres soudés par une équipe du DECV (Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie), se dresse entre la statue Louis XIV et la 'Caravane', une exposition d'œuvres contemporaines réalisées par l'artiste néerlandais Joep Van Lieshout. Quelques assises (trois bancs et six fauteuils), installées prochainement dans le centre de la ville, ont été dispersées dans le jardin éphémère.

Des plantations éphémères ?

Le jardin s'est structuré en trois espaces, plantés majoritairement de vivaces pour répondre aux exigences du développement durable. Autour de la statue de Louis XIV, c'est bien évidemment un jardin à la française qui a habillé les pavés de la place Saint-Sauveur. L'occasion aussi de célébrer le 400^{ème} anniversaire de la naissance d'André Le Nôtre. Aux pieds de la statue, environ 20 m² de gazon de plaquage ont été déroulés pour réceptionner les bacs métalliques plantés de buis boule. Disposés de manière régulière, les conteneurs ont

été plantés de *Phormium tenax Variegata*, d'*Hedera Helix 'Little Diamond'*, de *Lobularia hybrida 'Snow Princess'* et de *Sanvitalia procumbens 'Aztec Gold'*. Respectant l'échelle et la matière de l'œuvre nommée la 'Caravane', l'espace entre les sculptures a été agrémenté de plantes décoratives par leurs floraisons dans les tons de vert, jaune et blanc. Cet aménagement a été élaboré avec des textures et des formes contrastées de verts mats ou brillants, en écho à l'aluminium des sculptures. Les usagers peuvent admirer des *Thymus serpyllum 'Aureum'*, *Sedum reflexum 'Yellowcushion'*, *Carex oshimensis 'Evergold'*... En contraste avec le jardin à la française, très structuré, le parvis de l'église du Vieux Saint-Sauveur a été accompagné d'un jardin à l'anglaise, au tracé symétrique, plus naturel, avec des végétaux aux formes libres et des bacs agencés de façon désordonnée. Le jardin a révélé une déclinaison de couleurs automnales s'intensifiant progressivement au fil du déplacement des usagers vers le fond de la place. Pas moins de 23 variétés de vivaces ont été plantées, dont notamment des ipomées 'Batata', *Choysia ternata*, *Heuchera hybrida*, *Epidendrum 'Versicolor'*... "Tous les végétaux proviennent à 60 % des serres municipales, l'autre moitié a été achetée pour des raisons de disponibilité" ajoute la directrice du cadre de vie. Une fois l'animation terminée, la totalité des végétaux, soit 2 600 plantes, a été replantée dans les espaces verts de la Ville.

Le projet de toute une équipe

"Le jardin s'est construit au fur et à mesure" ajoute Hélène Foucher. En janvier, les équipes de production et de fleurissement se sont regroupées afin de déterminer l'agencement et la composition du jardin éphémère. Sept projets, réalisés par des groupes de deux agents, ont émergé. La première esquisse d'ensemble a été effectuée en avril, par un jardinier qui, autrefois, est passé par la case 'beaux-arts'. Si l'utilisation des conteneurs recyclés était une priorité annoncée bien avant janvier, le fil conducteur du projet a été construit petit à petit en intégrant des éléments improvisés, comme le retour de la statue Louis XIV sur la place, l'intégration du service éclairage de la Ville qui a permis l'utilisation de vieux candélabres, la mise en lumière Led de la structure monumentale... "D'un point de vu managérial, c'est le projet

de toute une équipe" confie-t-elle. En conclusion, le sénateur-maire et tous les caennais ont été enchantés du résultat. Une prochaine édition ? En tout cas, les conteneurs ont peut-être trouvé une autre destination : le 70^{ème} anniversaire du débarquement, et les jeux équestres mondiaux qui se tiendront à Caen l'été prochain.

1 Le jardin à l'anglaise, aux couleurs automnales, contraste avec le jardin à la française. Ici, les bacs sont peints en rouge et placés de manière désordonnée.

2 Faits de palettes recyclées, les conteneurs peuvent facilement être transportés au moyen d'un élévateur. Une mise en place rapide et efficace.

3 Des anciens candélabres et suspensions ont été assemblés pour former une structure fleurie. A sa base, des murs végétaux ont été formés à partir de grilles de récupération.

DOCUMENT 2

Espaces publics : les rendre accessibles à tous les handicaps – Le lien horticole N°836 – Mars 2013

Sur quels éléments faut-il se baser pour gérer l'obligation d'accès des espaces verts et horticoles pour aider à s'y retrouver. Exemple avec le service des espaces verts de la ville de Versailles, dans



▲ A Versailles, le jardin Richard-Miqué a fait l'objet de divers travaux d'aménagement: la situation de départ (photo de gauche) présente un dénivelé trop important. Après rénovation de cet espace (photo de droite), l'entrée et l'aire de jeux ont été rendues accessibles à tous. Toutefois, la partie haute ne l'est pas pour les personnes en fauteuil.

Depuis le 23 décembre 2009, chaque commune ou groupement de communes doit disposer d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). La législation et la réglementation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées distinguent la voirie et les aménagements des espaces publics, les établissements recevant du public (ERP), les installations ouvertes au public (IOP), les bâtiments d'habitation collective et les lieux de travail. Les espaces verts et autres aménagements extérieurs sont donc concernés par ce plan.

Situation de handicap ET PAS UNIQUEMENT PERSONNE HANDICAPÉE

L'accès aux espaces publics (espaces verts, parcs et jardins) et aux établissements accueillant du public (jardinerie, fleuristerie...) prend-il en considération les demandes de tous les usagers? Les personnes âgées (de plus en plus nombreuses) et les personnes à mobilité réduite (PMR) y

trouvent-elles leur compte? En fait, il convient de prendre en compte non pas uniquement des personnes handicapées, mais plutôt l'ensemble des personnes rencontrant une situation de handicap (mental, moteur, visuel, auditif, psychique), temporaire (femmes enceintes, accidentés, mamans avec une poussette de bébé, voyageurs avec de lourds bagages...) ou définitive.

Fortement sensibilisé par le handicap dans les métiers auxquels il prépare (paysage, fleuristerie, technico-commercial), le Centre de formation d'apprentis des métiers de l'horticulture et du cheval de Saint-Germain-en-Laye/Maisons-Laffitte, dans les Yvelines (www.cfahorticulture.com) avait organisé, en octobre dernier, une journée technique annuelle sur ces sujets de société. L'établissement reviendra également sur ces thématiques lors de ses portes ouvertes, samedi 6 avril 2013.

Consacré à l'accessibilité des réalisations en espaces verts, cet article sera suivi, dans une prochaine édition, par un second volet dédié à l'insertion des personnes handicapées au sein des métiers horticoles.

Espaces publics L'EXEMPLE DE LA VILLE DE VERSAILLES

« Les espaces verts de proximité sont les poumons de la ville et forment des lieux privilégiés pour les familles, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite... À ce jour, sur les quarante squares, parcs et jardins de Versailles, trente-sept sont accessibles. Les cours d'écoles maternelles et élémentaires sont également en cours d'aménagement », explique Fabienne Souhami-Gillis (chargée de mission « accessibilité ») et Nadège Begard (paysagiste au service des espaces verts de Versailles). « Les espaces verts sont intégrés dans les aménagements urbains mais ils sont aussi sociaux. On doit donc maintenir un cheminement continu entre les transports, la voirie, les bâtiments et les espaces verts, précise Nadège Begard. Au fur et à mesure des rénovations, l'accessibilité pour tout handicap est prise en compte, quand cela est possible, sans négliger la sécurité et la mise en valeur du patrimoine historique. » Dans l'idéal, « l'accessibilité, c'est l'affaire de tous. Le meilleur projet est celui qui intègre l'accès à tout type de population sans discrimination », poursuivent les deux intervenantes. « Les nouvelles technologies améliorent l'accessibilité et donc le confort pour tous, véritable démarche de développement durable. Il ne faut pas hésiter à faire appel aux associations pour bien recueillir les besoins. Cela nécessite un travail à la fois en amont et en transversal. C'est surtout une question de bon sens... »

Mais rendre à tout prix tout accessible n'est pas toujours concevable, surtout en réhabilitation, à cause de contraintes topographiques, historiques et/ou financières. Fabienne Souhami-Gillis et Nadège Begard ont illustré des cas concrets par l'exemple. Notamment un jardin avec trop de dénivelé: il faut être réaliste, la situation ne permet de rendre accessible qu'une partie d'un jardin

La définition du handicap dans la loi du 11 février 2005

→ **Constitue un handicap**, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap

ou d'un trouble de santé invalidant.
→ **Est considéré comme accessible aux personnes handicapées** tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser

les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalent.

aux personnes à mobilité réduite? Des experts répondent les Yvelines.



← Une partie du square Lamôme, à Versailles, était peu accessible (ci-contre). Après les opérations de réhabilitation (ci-dessous), l'ensemble a pris une allure d'espace vert et divers aménagements en ont validé l'accessibilité au plus grand nombre, comme des plans inclinés pour les fauteuils ou une longue rampe d'accès.

ou d'un espace. L'objectif est alors de s'adapter en donnant un accès à tous les publics (par exemple l'entrée et la partie basse), tandis que cet accès restera partiel pour certains types de handicap et/ou pour une partie de l'espace (par exemple la partie la plus élevée dont la dimension et la déclivité imposent forcément des escaliers).

« La mise en place de l'accessibilité dans les projets exige une collaboration entre les différents services d'une commune et la définition d'une méthodologie de travail », précise Fabienne Souhami-Gillis, qui conseille de s'appuyer sur divers paramètres : « Un constat-état des lieux, un diagnostic, une évaluation des besoins en concertation avec les riverains ou les équipes pédagogiques, une référence à la réglementation et aux normes, une prise en compte des contraintes techniques, une transversalité inter-services, une analyse d'aménagement, une élaboration du projet (choix des matériaux...), et enfin une validation par les riverains ou directeurs d'école. »

Reflexion citoyenne ANTICIPER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Les personnes touchées par les cinq types de handicap sont estimées à 10 % de l'humanité, c'est-à-dire plus de 650 millions dans le monde. Il faut y ajouter le vieillissement démographique : en France, en 2030, 40 à 50 % de la population devrait être touchée par des problèmes de mobilité ! Alors, même si les réglementations régissant l'accessibilité sont contraignantes, exigeantes et difficiles à mettre en place, les professionnels sont invités, en tant que citoyens mais également futurs « bénéficiaires » potentiels, à anticiper et à intégrer l'ensemble de ces paramètres, en amont, dès la conception des parcs et jardins. ■

Luis Da Costa, formateur chargé du développement de l'apprentissage au CEA de Saint-Germain-en-Laye/Maisons-Laffitte

L'expérience sur le terrain a montré leur nécessité...

Fabienne Souhami-Gillis (chargée de mission « accessibilité ») et Nadège Begard (paysagiste au service des espaces verts de Versailles) ont fait appel à leur expérience sur le terrain pour lister plusieurs points à mettre en œuvre pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite

- **Escaliers** : prévoir une main courante, un nez de marches, un contraste de couleurs
- **Rampes** : opter pour une inclinaison de 5 % avec un palier tous les 20 m
- **Chemineaux** : mettre en place une circulation aisée sans obstacle (largeur de 1,40 m minimum) avec chasse-roues et garde-corps, en particulier vers les sanitaires et les aires de jeux

- **Croisements** : concevoir une signalétique en braille et en gros caractères contrastés, en bornes sonores et visuelles
- **Revêtements** : ils doivent être non glissants, carrossables, avec des matériaux dits confortables
- **Repères sensoriels** : aider au guidage et à l'orientation en « jouant » avec les végétaux qui touchent l'odorat, le toucher, l'ouïe, la vue et le goût
- **Mobilier urbain** : utiliser des bancs, tables, panneaux d'informations, bornes sonores et visuelles, portails avec 90 cm de passage minimum
- **Abords** : réaliser un stationnement GIG-GIC, passage piétons accessibles, feux tricolores sonores

Travail

SMIC : NOUVELLES MODALITÉS

Le Smic est désormais indexé sur l'inflation mesurée pour les ménages du premier quintile (distribution de fréquence contenant un cinquième du total d'un échantillon) de la distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire ceux dont les rémunérations sont les plus faibles. Pour mémoire, le classement des ménages se fait selon le niveau de vie en cinq quintiles, chacun représentant 20 % de l'ensemble des ménages. Par ailleurs, le Smic sera revalorisé sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et employés, et non plus des seuls ouvriers. Cette évolution permet de tenir compte de la part plus importante que représente aujourd'hui la catégorie professionnelle des employés dans la population rémunérée au voisinage du Smic. Ce nouvel indice de mesure de l'inflation s'applique aussi pour la revalorisation du minimum garanti (MG).

RUPTURE CONVENTIONNELLE : HOMOLOGATION EN LIGNE

Le ministère du Travail permet désormais de saisir en ligne une demande d'homologation de rupture conventionnelle (www.teleRC.travail.gouv.fr/RuptureConventionnelle/PortailPublic/jsp/site/Portal.jsp). Il faut ensuite imprimer le document, le signer, puis l'envoyer à l'administration à l'issue du délai de rétractation de 15 jours. Il est, en revanche, impossible de recourir à cette procédure pour un salarié protégé. Dans ce cas, il faut passer par le traditionnel formulaire Cerfa (14599*02).

CONTRÔLE URSSAF : LE JOUR PRÉVU DOIT ÊTRE RESPECTÉ

L'Urssaf doit réaliser un contrôle sur place à la date indiquée sur l'avis de passage, faute de quoi le contrôle est annulé. Dans une affaire jugée, l'avis adressé à un employeur précisait qu'un contrôle aurait lieu le 16 janvier. En réalité, l'inspecteur ne l'a réalisé que le 18 janvier. L'employeur a demandé l'annulation du contrôle devant les tribunaux et a obtenu gain de cause. En effet, il incombe à l'Urssaf de prouver qu'elle a adressé à l'employeur un avis de contrôle. Il lui revient aussi de prouver qu'une modification de cette date a été arrêtée avec l'accord du contrôlé. Autrement, le contrôle Urssaf réalisé à une autre date que celle initialement prévue est annulé.

Impôts

IMPOSITION SUR LE REVENU : UNE NOUVELLE TRANCHE À 45 %

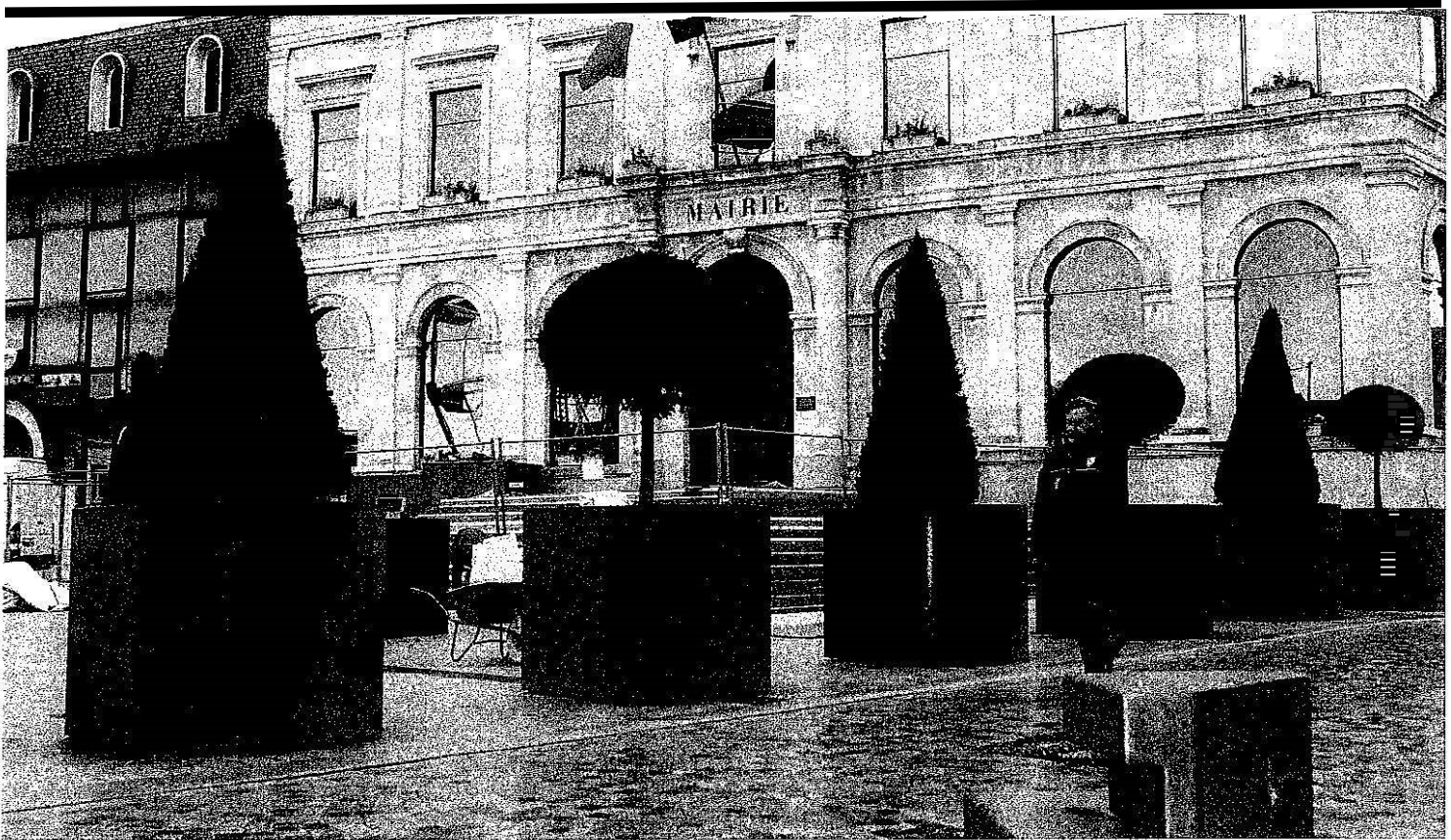
La loi de finances 2013 introduit une nouvelle tranche marginale au barème progressif de l'impôt sur le revenu visant à imposer à hauteur de 45 % la fraction des revenus supérieure à 250 000 € par part de quotient familial.

-10 % POUR FRAIS PROFESSIONNELS

Le plafond de la déduction forfaitaire des frais professionnels de 10 % est abaissé de 14 157 € à 12 000 € pour l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 2012 (IR 2013) et des années suivantes. Ce plafond est susceptible d'être relevé dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche de l'impôt. Le contribuable a la faculté d'opter pour la déduction des frais réels. Le montant minimum de déduction forfaitaire (421 € hors demandeurs d'emploi) n'est pas modifié.

Jean Saubesté

Gravelines, 42 jardinières montent la garde sur la place d'Armes



Pour adapter l'espace emblématique de cette commune septentrionale aux nécessités d'usage contemporain tout en préservant son patrimoine historique, les aménageurs ont multiplié les astuces.

Passant devant la grande roue et les chalets en bois du marché de Noël, un chargeur articulé transporte à bout de fourche un if taillé en cône, planté dans sa caisse métallique tandis que les paveurs alignent les derniers mètres carrés de grès et de granit de la place d'Armes, devant l'escalier monumental de la mairie. Plus loin, une autre équipe coule les joints. Ypres, Avesnes, Le Quesnoy, Bergues... Des dizaines de plaques de métal, serties dans le pavage, portent les patronymes des forteresses de la région. Ce réseau de citadelles, prises à Charles-Quint puis refortifiées par Vauban, protégea voilà plus de trois siècles les frontières nord de la France, alors royaume de Louis XIV. Des éclairages sont intégrés dans le sol. «La nuit, du beffroi classé au patrimoine mondial de l'Unesco, les visiteurs, en regardant vers le bas, auront l'impression de contempler un ciel étoilé», souligne Jean-François Loots, responsable du service «Cadre de vie» de la municipalité. Les quelque 10 000 m² de la place qui porte le nom d'Al-

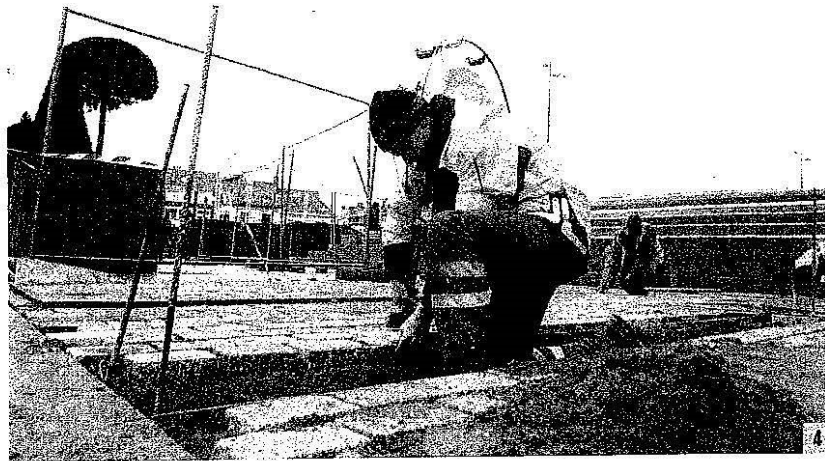
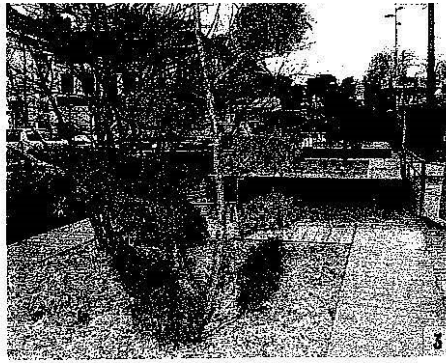
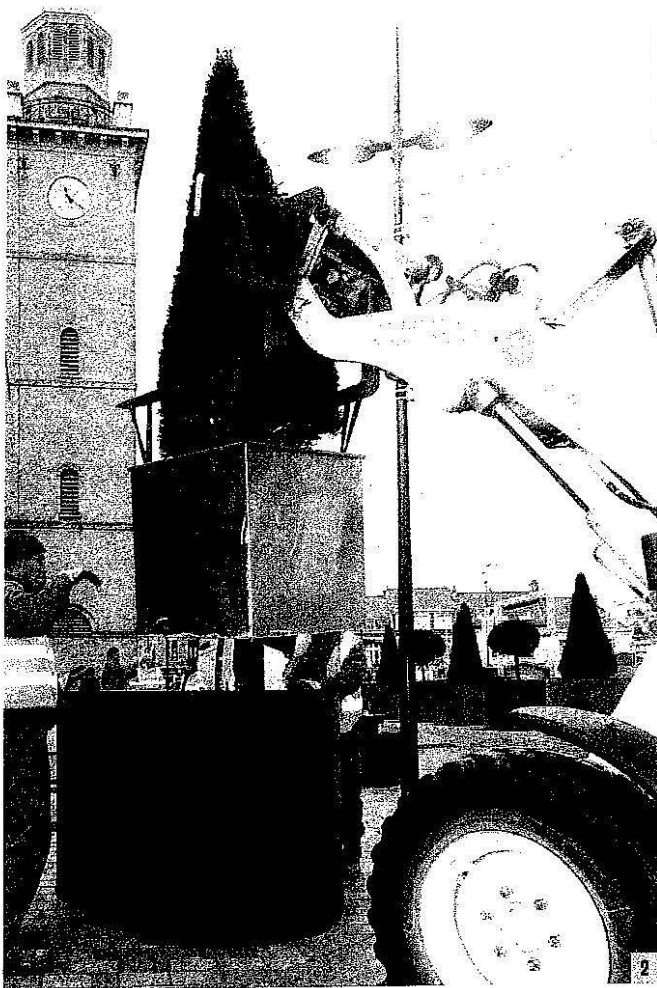
bert-Denvers, maire emblématique de la commune, achèvent une métamorphose qui a débuté il y a plus d'un an.

Un parvis modulable. Vidé de son parking automobile, repensé pour les piétons et équipé d'un éclairage gérable à la carte, lampadaire par lampadaire, l'espace, dont le sous-sol abrite un volumineux stockage d'eaux pluviales, se transforme progressivement en parvis modulable avec prises électriques

escamotables pour les animations et les forains. Un réaménagement qui s'inscrit en cohérence avec le patrimoine et l'architecture de la cité fortifiée entrepris voici maintenant plusieurs années. La reconquête de ses anciens chemins de rondes construits sur les remparts ceinturant la ville représente la première étape d'envergure de cette démarche de longue haleine. Aujourd'hui, un tiers de cet espace a déjà été réaménagé. Le mobilier urbain installé, que l'on doit à Fabian Servais de



UNE FOIS LES PAVÉS INSTALLÉS, les équipes de pose précèdent au coulage des joints.



1. LES IFS DES JARDINIÈRES sont taillés en cône ou en boule, tandis que les bornes reprennent les formes pointues des fortifications de Vauban.
2. LES CAISSES MÉTALLIQUES contenant les ifs sont placées dans les bacs en acier Corten à l'aide d'un chargeur articulé.
3. DES PINS TAILLÉS EN NUAGES ont été installés dans trois Jardins mobiles déplaçables en cas de besoin.
4. LES DERNIERS PAVÉS sont posés devant l'escalier de la mairie. Au total, près de 8000 m² auront été traités de la sorte.

L'Atelier Nervures, fait largement appel à l'acier Corten, un matériau en résonance avec la finalité autrefois défensive de la citadelle. On le retrouve dans les clôtures, portails, bancs. Pour les bordures de massifs des jardins, il est entrelacé en brins imitant le travail de tressage végétal des fascines. Il est également décliné sur les équipements de la place d'Armes, utilisé cette fois par l'agence de paysage Henri Tes-

son qui s'est appuyée sur l'esprit du travail de l'Atelier Nervures pour concevoir 42 grandes jardinières plantées d'ifs et 132 bornes.

Inspirés de Vauban. Les premières, d'un peu plus de 1 m de section, ont un côté bombé, imitant l'architecture des casemates bordant l'entrée de l'arsenal, à l'une des extrémités de la place. Quant aux bornes, elles, reprennent les

formes pointues des bastions de Vauban. Au sol, les pavés de granit assurent le lien avec les voies de circulation menant à la place, chacune d'entre elles comportant une bande centrale traitée en pavage. L'acier Corten permet également cette continuité au niveau des volumes et des verticales. Les grilles des pieds d'arbre couvrant les huit fosses de plantation témoignent aussi, à leur manière, du patrimoine de la ville en reproduisant les plans des fortifications de Vauban. Les ifs plantés dans les jardinières sont alternativement taillés en cône et en boule tandis que six ginkgos et deux érables champêtres ont été plantés en fosse et que des pins, taillés en nuage, ont été installés sur trois Jardins mobiles (mobiliers urbains signés Sineu Graff). Les fosses ne comportent pas de drains d'irrigation, mais ont été équipées d'un système de cuvette pouvant retenir à la surface du substrat une réserve de 25 l à 30 l d'eau pluviale. Un volume suffisant pour permettre aux sujets de bien s'installer pendant les deux ou trois années à venir.

■ Michel Desfontaines

Fiche technique

- Pavés: 6200 m² (parvis), 900 m² (chaussées)
- Bordures: 1,7 km
- Coût: 2,832 millions d'euros TTC (dont 1,7 million pour la communauté urbaine de Dunkerque)
- Durée du chantier: 15 mois
- Fosses d'arbre: 8
- Spots encastrés: 56
- Jardinières: 42
- Bornes: 132

JEAN-FRANÇOIS TOUITS

Responsable du service «cadre de vie»

«Une partie du mobilier a été réalisée dans nos ateliers»



Que vous apporte ce mobilier en acier Corten?

Il inscrit la place d'Armes dans la continuité du patrimoine de Gravelines, ville fortifiée de bord de mer. Une partie du mobilier urbain en métal a été réalisée dans nos ateliers par nos ouvriers, très qualifiés. La réhabilitation des chemins de rondes nous a permis de lancer puis de développer ce savoir-faire.

Pourquoi avez-vous choisi des jardinières mobiles?

Cet espace doit permettre différentes utilisations. Nos jardinières de 500 kg sont donc transportables sans qu'il soit besoin de les vider. Pour cela, des renforts permettent de les soulever au transpalette. Les 132 bornes sont également mobiles, mais suffisamment lourdes (350 kg) pour ne pas être manipulables par des gens mal intentionnés!

Les intervenants

- Maître d'ouvrage: communauté urbaine de Dunkerque et ville de Gravelines
- Paysagiste: Cabinet Tesson SARL
- Entreprises: ISS Espaces verts, et Eurovia (VRD)
- Pépinières: Van den Berck et Lappen
- Mobilier urbain: Atelier Nervures et Sineu Graff

DOCUMENT 4

"Inventer les villes-natures de demain... Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts" (extrait) – Educagri-Éditions – 2009

politiques urbaines

« Les jardins à quai », Nantes

Dans le cadre du festival bisannuel de l'Estuaire qui vise à requalifier le grand paysage des berges de la Loire de Saint-Nazaire à Nantes par des lieux d'interventions plastiques et écologiques (projet G. Clément, Blockhaus de Saint-Nazaire), la ville de Nantes a proposé d'accueillir une œuvre éphémère sur les berges de l'Erdre en plein centre-ville, près du Cours des cinquante otages.

Un travail collaboratif entre un artiste, Pierre Orifice, cofondateur des Machines de l'Île et Jacques Soignon, directeur du SEVE, ville de Nantes, a permis d'apporter une certaine créativité dans l'espace public, tout en déclinant un thème écologique représentatif de la philosophie du service : « Les plantes invasives aquatiques mises en scénographie pour susciter un changement de regard sur les mauvaises herbes ».

Ce projet pourrait se limiter à une conception *ex nihilo* d'un véritable décor de théâtre constitué de jardins flottants au gré de bateaux-cabanes énigmatiques balayés par une brumisation aléatoire ;

Cette commande artistique est pourtant le résultat d'une coconception entre un artiste et quatre équipes de jardiniers de la ville qui en ont garanti la faisabilité innovante végétale : les essences (papyrus, joncs...) ont été prélevées dans la nature ou commandées dans des pépinières spécialisées en essences aquatiques et plantées dans des radeaux construits par une entreprise d'insertion sociale.

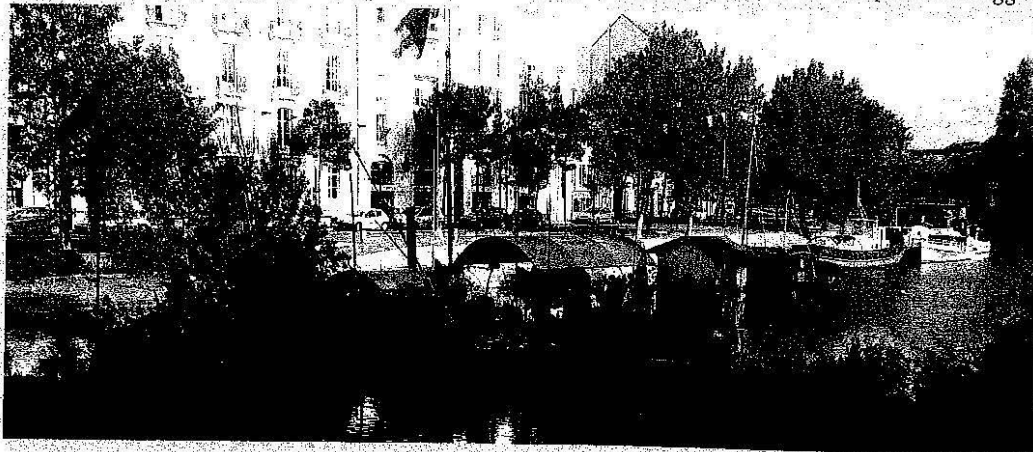
Cet espace écologique, social et culturel, illustre une démarche créative, événementielle pour les usagers, participative pour les agents et peu coûteuse pour la ville.

Le succès de ce nouveau paysage inattendu, habité par deux acteurs de théâtre du Royal de Luxe qui en assurent l'animation, a apporté une telle identité et cohérence sociale au quartier que l'œuvre estivale éphémère n'a pas été démontée en automne 2009...

Conception Pierre Orifice, Les Machines de l'Île, été 2009.

Maître d'ouvrage : SEVE Ville de Nantes.

Interview de Jacques Soignon, directeur du DEVE de Nantes. Propos recueillis par Gaëlle Aggéri.



« Jardins à quai », Estuaire 2009, Nantes



"Entre festival et mobilisation des équipes"



Curdy Philippe

Adjoint technique, délégué à la nature

Ing. dipl. architecte paysagiste HES

Post grade dans le Génie de l'Environnement ENSA de Rennes (F)

Post grade en Urbanisme Durable à la Faculté de Géoscience et de l'Environnement de l'Université de Lausanne (UNIL)

Ville de Lausanne

Quelques années avant l'entrée dans le 21^{ème} siècle, Lausanne fit ses premières armes dans une démarche novatrice : un festival des jardins tourné vers la ville. Au seuil de cette cinquième édition de «Lausanne Jardins», quels bénéfices cette agglomération, de bientôt 300 000 habitants, peut-elle tirer de cette expérience sur la mobilisation de ses équipes ?

Lausanne, une ville verte

Lausanne compte environ 131 344 habitants au 30 juin 2009¹. Elle est, en importance, la cinquième ville de Suisse. Elle est essentiellement vouée au commerce et au tourisme. Ville d'études, elle possède, outre de nombreux instituts et écoles privées, une université, une école polytechnique et une école des beaux-arts. Elle est le siège du Tribunal fédéral et la capitale olympique. Située au carrefour des grands axes de communications européens, sur la ligne nord-sud Paris-Rome et est-ouest Berlin-Madrid, au bord du Lac Léman, c'est aussi, par analogie, le point de rencontre des espèces végétales d'origine nord-européenne et méditerranéenne. Le climat y est tempéré en raison de la masse stabilisante du lac, mais influencé par celui de la haute vallée du Rhône, quasi continental, chaud et sec en été, avec des froids parfois très vifs en hiver. La renommée de

Lausanne, en tant que ville de verdure, se fonde sur trois facteurs essentiels : une situation géographique privilégiée sur un versant exposé au sud baigné par le lac Léman (alt. 375 m.) et culminant à 872 m. ; une évolution urbanistique à taille humaine ayant su conserver des entités de verdure importantes (forêts de ravins, parcs privés ou publics), une volonté politique de préserver et développer cette place prépondérante qui est gardée aux espaces verts et publics (rives du lac par exemple).



1) Ville de Lausanne (2009), Direction de la sécurité publique et sports, Evolution mensuelle du nombre des habitants.

Le sol est calcaire. Il est constitué par des anciennes moraines du glacier du Rhône qui recouvraient la région aux temps préhistoriques [Ville de Lausanne : 2006a]. D'un point de vue historique, la ville médiévale de Lausanne, est peu dotée de surfaces vertes. Au XVIII^{ème} des terrasses sont aménagées en dehors des remparts. Certains parcs publics lausannois sont d'anciennes propriétés privées aménagées au début du XIX^{ème} siècle dans le style paysager. Le cimetière du Bois-de-Vaux, la place de Milan et le parc de Valency ont vu le jour dans la première moitié du XX^{ème}. Les rives du lac sont aménagées vers le milieu du XX^{ème} [ICOMOS : 2003].

Le service des parcs et promenades en chiffres.

Créé en 1956, le SPP est piloté par M. Marc Perrin, chef de service. Cette entité se rattache à la direction de la «Sécurité sociale et de l'environnement» qui est dirigée par le municipal socialiste M. Jean-Christophe Bourquin. Le SPP compte 287 employés et 16 apprentis. Lausanne abrite environ 61'700 arbres. Les espaces verts publics couvraient 77 ha en chiffres ronds, en 1940 (10 m² disponibles par habitant). A l'heure actuelle, lesdits espaces couvrent 328 ha, soit 25 m² par habitant. Outre ces surfaces publiques urbaines, notons que les habitants de l'agglomération lausannoise bénéficient d'un vaste domaine forestier de l'900 hectares. Pour leur part, les domaines agricoles, propriétés de la ville, couvrent une surface d'environ 750 ha et 36 ha de vignobles, représentent une forme d'espace vert non négligeable à notre environnement².

Lausanne, une ville durable



Lausanne est au cœur d'un processus de densification urbaine. Dans le but de maintenir et d'améliorer l'attrait économique et la qualité de vie des agglomérations suisses, de maintenir et renforcer le réseau polycentrique des villes et d'encourager la densification urbaine pour limiter l'expansion urbaine, la Confédération a lancé en 2001 un appel de projets urbains intitulé Politique des Agglomérations de la Confédération [Confédération suisse, 2006].

Le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) est issu de cette réflexion. Cet ambitieux travail intercommunal et cantonal a pour but d'accueillir 40 000 nouveaux habitants et 30 000 emplois d'ici 2020. Pour cela, il se base sur plusieurs principes directeurs: développer l'agglomération vers l'intérieur en densifiant le tissu urbain, coordonner le transport et l'urbanisme pour une mobilité performante et une architecture de qualité, définir des centres moteurs de développement, et aménager un réseau vert à l'échelon de l'agglomération [PALM, 2007].

Le projet «Métamorphose» de la ville de Lausanne s'inscrit aussi dans cette dynamique de développement durable urbain. Ce concept se divise en 4 volets principaux: amélioration d'équipements sportifs, création d'un quartier durable, amélioration de la mobilité, mise en place d'une démarche participative liée [Ville de Lausanne, 2006]. Le projet «Métamorphose» est donc, comme le relève l'urbaniste communal M. Kolb, «le volet urbanistique d'un programme de législation» qui «s'exprime dans une continuité»³. Il vient à la suite d'actions déjà menées par la Municipalité et confirme la volonté de la ville à se développer selon un développement durable dans l'objectif d'une meilleure qualité de vie pour sa population ainsi que pour l'environnement. Que ce soit dans la création d'un réseau vert à l'échelle de l'agglomération ou de l'amélioration des espaces publics, le SPP se trouve dans ce processus de densification face à de nouveaux défis.

2) Ville de Lausanne (2009), Direction de la culture, logement et patrimoine, service des Forêts, domaines et vignobles, données du 21.02.09.

3) Lors du colloque «Projets de quartiers durables : de l'intention à la réalisation» qui s'est tenu à Lausanne les 4 et 5 septembre 2008

Lausanne, des espaces verts durables



Développé par le bureau d'étude du SPP, l'entretien différencié a été introduit à Lausanne dès 1992, principalement pour des raisons écologiques afin d'intégrer les principes d'un comportement plus respectueux de l'environnement et économiques pour faire face aux restrictions budgétaires et esthétiques afin de débanaliser les espaces verts «stérilisés» par un entretien standardisé. Le but principal du

SPP est le maintien de la qualité des espaces verts de Lausanne «pour garantir leur pérennité et assurer une bonne valeur d'usage». [Ville de Lausanne, 2006b].

Afin de donner des directives d'entretien à chaque équipe de jardiniers sur le terrain, le bureau d'étude a développé plusieurs outils. Le premier consiste en un plan de gestion pour chaque parc basé sur une hiérarchisation des entretiens allant du plus extensif au plus intensif. Le deuxième

moyen est la mise sur pied de cours théoriques et d'ateliers pratiques à l'attention du personnel de terrain. Enfin, une information a été faite à la population. Une mise à jour a été effectuée en 2006. Les nouvelles dispositions d'entretien ont été discutées et négociées avec les responsables des secteurs d'entretien puis validées par la direction du service. Afin de rassembler les expériences acquises durant ces 16 années de pratique, un manuel d'entretien a été édité. Des scientifiques suivent annuellement le projet et valident les actions mises en place. Leur bilan après ces premières années est formel : l'entretien différencié est une des raisons de l'explosion de la biodiversité dans les parcs lausannois. Depuis juin 2006, une exposition circule dans les parcs de la ville avec des visites guidées. L'entretien différencié permet donc au SPP de faire des économies, d'intégrer la population à la démarche et de favoriser la nature en ville.

Lausanne, une ville en fête

La première édition de Lausanne Jardins, manifestation consacrée à l'art du jardin, a eu lieu en 1997. Ce festival a permis d'explorer des solutions expérimentales dans le jardinage, qui pouvaient directement interférer avec la vie quotidienne de la ville.

Lausanne Jardins offre aux architectes paysagistes de nouvelles possibilités en leur permettant de regarder au-delà de la clôture du jardin et d'approfondir le dialogue entre nature et artifice, végétal et minéral. Trois éditions ont déjà été réalisées en 1997, 2000 et 2004. La prochaine se déroule cette année. Pour chaque édition, une trentaine de jardins contemporains sont réalisés sur un parcours conceptuel spécifique, entre les mois de juin et d'octobre.

Étant donné que Lausanne Jardins fait partie de l'espace public, l'entrée à cette manifestation n'est pas payante. Les jardins sont visibles de jour comme de nuit, partiellement ou dans leur totalité, en fonction de l'envie du visiteur. La croissance progressive des fleurs et des plantes offre des variations intéressantes qui peuvent être observées durant toute la période estivale. L'interaction entre les jardins et les citadins – visiteurs ou riverains – donne l'occasion d'organiser des micro événements et facilite les initiatives privées : expositions dans des galeries ou musées, fêtes, concerts, rencontres. Pour la sélection des projets de jardins, une compétition



internationale est organisée l'année précédant l'événement, compétition à laquelle participent des équipes d'architectes paysagistes provenant de toute l'Europe, d'Amérique du Nord, d'Australie et d'Asie. On retrouve des auteurs de renommée internationale, comme Paolo Burgi, Gilles Clément, Françoise Crémel, Kathryn Gustafson, Setzuko Nagasawa, Frank Neau et Maria Carmen Perlingero, pour n'en nommer que quelques-uns.

Lausanne Jardins 2009

La manifestation qui se tient depuis le 20 juin 2009 célèbre l'inauguration de la seconde ligne de métro de la ville de Lausanne (M²), qui relie les hauts de la ville au lac Léman. Cette nouvelle connection nord-sud modifie profondément la perception et les usages

de la ville. Les projets de Lausanne Jardins se répartissent le long de quatre boucles piétonnières configurées autour de la ligne du M². Ces quatre promenades sont rattachées aux stations de métro. Emprunté dans le sens de la montée, le métro donne accès à chaque parcours qui se découvre à pied dans le sens de la descente. Le choix du scénario, nommé « ardens dessus dessous », installe un mode de perception caractérisé par les effets de contraste, passant alternativement de l'espace souterrain du M² au paysage ouvert sur le lac et les Alpes.

Les cent quatre-vingts équipes participantes provenaient de dix-neuf pays. L'inauguration de Lausanne Jardins 2009 a eu lieu le 20 juin 2009. La manifestation durera jusqu'au 24 octobre 2009. [Lausanne Jardin 2009, 2009].

Un changement de paradigme

De l'entretien intensif à l'entretien différencié, de la coercition à la coproduction, une réelle révolution se met en place. « Plus aucune certitude, aucun modèle, aucune utopie, aucune vision de futur ne s'impose aujourd'hui avec l'évidence » nous rapporte le géographe et philosophe Yves Chalas dans son essai : « *La pensée faible comme refondation de l'action publique, concerner, gouverner et concevoir les espaces publics urbains* ». La globalisation des idées et du système de décision ne permettent plus de penser la ville sur des certitudes. Il y a quelques années, les florales étaient organisées à Lausanne sur un site unique et avec des règles bien définies. Aujourd'hui, la ville de Lausanne décide de mettre son territoire à disposition d'artistes qui se l'approprient comme ils l'entendent. Depuis quelques années, ce changement de paradigme se cristallise dans ce festival des jardins où la ville tout entière se laisse découvrir « côté jardin ».

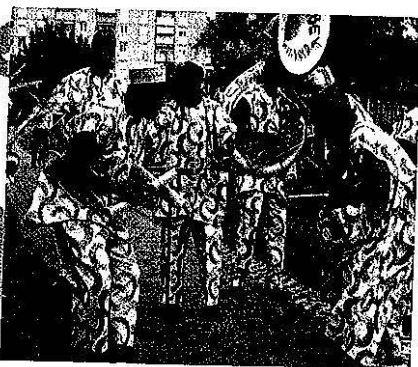


La mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources autour d'un festival urbain met en évidence des éléments importants : la mobilisation des acteurs, la coproduction dans les projets et la globalisation des idées.

Tout projet actuel de participation porte une triple difficulté : la difficulté de gérer la multiplicité des acteurs avec beaucoup d'idées, le manque d'expérience face à cette démarche somme toute assez nouvelle et la difficulté d'en tirer des résultats. Cette démarche s'appuie sur deux volets : l'expertise d'une problématique et le dialogue. Selon les travaux du « Sustainable Urban Development European Network » (SUDEN), la participation demande une lecture en trois dimensions : les différents niveaux de participation, le temps et le contenu [SUDEN, 2005].

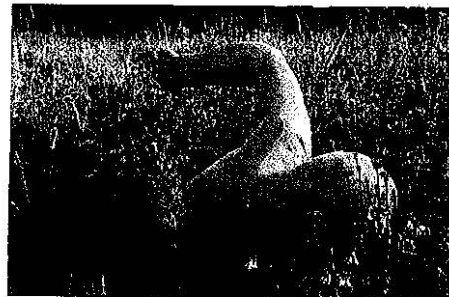
Le service des parcs et promenades a développé, grâce à son expérience, un savoir-faire en matière de participation. Les organisateurs donnent au personnel du service la possibilité de participer au concours. Chaque année des projets d'un très bon niveau émergent des collaborateurs. Avant le festival, une information générale permet à tout le personnel d'être tenu au courant de l'avancement du festival. Une sensibilisation au thème global retenu motive les créa-



teurs de passer à l'action. Une fois les règles connues, le concours interne est lancé et les projets sont évalués par un jury. Une concertation avec les lauréats finalise les projets avant leur réalisation. Les jardiniers retenus construisent eux-mêmes leur jardin en coproduction avec les responsables du festival. Une équipe, bien informée depuis le début, entretient la totalité des jardins réalisés en phase d'exploitation.

Une démarche durable

La mobilisation des ressources est une condition nécessaire au développement durable. Cette nécessité est inscrite dans les principes retenus à la conférence de Rio en 1992. Ce processus de participation demande un apprentissage et une volonté de chaque partie, afin d'aboutir à un résultat. Même si ce processus a un coût réel durant la manifestation, les bénéfices à plus long terme sur la mobilisation des équipes sont inestimables : partage de valeurs communes, acquisition de connaissance, amélioration de l'organisation des équipes. Cette démarche permet aussi de créer de la «viabilité» en harmonisant les objectifs de reproduction du capital naturel et du capital économique (produire plus avec moins de personne), de l'«efficacité» en harmonisant les objectifs de reproduction du capital social et du capital économique (redistribuer le travail et les responsabilités) et enfin de la «justice sociale» en harmonisant les objectifs du capital naturel et du capital social (promouvoir la qualité du cadre de travail et de la ville).



La mobilisation des équipes par le festival est donc une réponse à l'individualisme ambiant tout en permettant une synergie entre la productivité des équipes et le maintien la motivation personnelle.

Des jardins pour aimer la ville

En somme, sur notre planète, où bientôt un habitant sur deux sera citoyen d'une ville, Lausanne, d'un point de vue urbanistique, a misé sur la revalorisation des espaces publics par le festival «Lausanne Jardins 2009».

Quoi de plus élogieux, dans ce contexte de densification urbaine, de changer le regard des habitants sur la ville dans le seul but de leur faire «aimer leur ville».

Bibliographie

Chalas, Y. (2004) *La pensée faible comme refondation de l'action publique, concerner, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes

Charlot-Valdieu, C. SUDEN, Outrequin, P., La Calade, (2005), *Des indicateurs de développement durable pour l'évaluation des projets de renouvellement urbain : le modèle INDI-RU 2005*, Association Européenne pour le Développement Urbain Durable

Confédération Suisse (DETEC, DFE, ARE, SECO) (2006) *La Politique des agglomérations de la Confédération, Rapport intermédiaire 2006*, Bern

ICOMOS (2003) *Recensement des jardins historiques de Suisse*, canton de Vaud, Lausanne

Kolb, J.-L. (2008) *Le projet «Métamorphose» à Lausanne*, lors du colloque Projets de quartiers durables : de l'intention à la réalisation, organisé par l'Observatoire

universitaire de la ville et du développement durable & l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, qui s'est tenu à Lausanne les 4 et 5 septembre 2008.

Lausanne Jardin 2009 (2009), <http://www.lausannejardins.ch>

PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) (2007) *Pour un développement équilibré à l'horizon 2020, Résumé du rapport final*, www.aglo-lausanne-morges.ch

Ville de Lausanne (2007) *Projet «Métamorphose», Rapport-préavis No 2007/19*, Lausanne

Ville de Lausanne, Service d'Urbanisme (2006b) *Plan Général d'Affectation*, Lausanne

Ville de Lausanne, Service des Parcs et Promenades (2004) *Gestion des espaces verts urbains et entretien différencié*, Lausanne

Ville de Lausanne, Service des Parcs et Promenades (2006a) *Bienvenue*, Lausanne

DOCUMENT 6

Rendez-vous en ville (extrait) – Janvier 2015

Comment valoriser la nature en ville ?

Valoriser la nature en ville, tel est le sujet de la publication réalisée par Atout France en partenariat avec Val'hor, l'interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, et Nantes Métropole. Destiné aux élus, acteurs du tourisme et professionnels du paysage, cet ouvrage propose un ensemble de pistes stratégiques pour aménager et valoriser la nature en ville pour les clientèles touristiques. Extraits de cette étude.

Si la nature est devenue une composante essentielle de la qualité de vie des résidents urbains, est-elle aussi en capacité de renforcer l'attractivité touristique des villes, dans un contexte de compétition croissante ? Peut-elle contribuer positivement aux expériences de séjour urbain ? De quelle manière et pour quels types de clientèles ? Telles sont les problématiques posées dans l'étude d'Atout France. Destinée à identifier ce faisceau d'opportunités encore peu exploré, cette analyse croise les regards de nombreux experts, et propose une vision partagée des enjeux ainsi qu'un ensemble de pistes stratégiques pour aménager et valoriser la nature en ville. D'autant qu'aujourd'hui elle occupe une grande diversité d'espaces. Elle est présente tout d'abord dans les lieux qui lui sont dédiés : les squares, parcs et jardins, espaces naturels aménagés, mais se développe aussi au sein de l'espace public : voies, ronds-points, places, abords de bâtiments publics, cimetières... Par ailleurs, les espaces "bleus" représentent des lieux de nature majeurs pour de nombreuses destinations urbaines, qui se sont développées aux abords d'un fleuve, d'une rivière, d'un étang ou de la mer. La nature investit également les espaces bâtis : forêts verticales installées sur les murs, toits végétaux... Enfin, la nature est présente dans les espaces urbains en reconversion (tels les zones industrielles, les zones en friche, les talus de voies ferrées...).

Un potentiel touristique encore peu exploité

Si la nature en ville se développe autant aujourd'hui et est intégrée aux aménagements publics et privés, c'est qu'elle est porteuse de nombreux bienfaits : elle est un facteur d'accroissement de la perception de bien-être en ville par les résidents ; elle constitue un moyen de réduire la vulnérabilité des villes face aux risques environnementaux, et demeure un vecteur d'embellissement des villes. En composant un écrin végétal qui met en valeur le patrimoine bâti, en participant à la recomposition de certains espaces délaissés et en embellissant les portes d'entrées des villes, c'est tout le paysage urbain qui s'en trouve renouvelé. Par ailleurs, la nature peut également être le support de nouvelles activités récréatives de plein-air, sur l'eau, en vélo... qui permettent de découvrir et pratiquer différemment la ville. En termes de développement touristique, la présence de nature en ville présente de nouvelles opportunités : elle permet aux destinations urbaines de diversifier et renouveler leur offre, de renforcer leur attractivité, parfois de se positionner et in fine d'optimiser les retombées économiques sur le territoire pour autant qu'elles anticipent et préparent ces espaces de nature à recevoir un public touristique. Ce potentiel touristique est à ce jour encore assez peu exploité par les destinations urbaines. Pour mieux l'évaluer et

déterminer la contribution de la nature à l'expérience des touristes en ville, Atout France a recueilli un ensemble de données dans le cadre de focus-groupes réalisés en France, Allemagne et Angleterre en décembre 2013.

Un impact positif

Les résultats confirment que la nature fait partie intégrante du paysage que les touristes recherchent et apprécient dans le cadre d'un séjour en ville, qu'il s'agisse des éléments naturels du paysage dans lequel la ville s'inscrit ou des espaces de nature domestiquée et entretenue au sein de la ville. En termes de pratiques touristiques, la nature est principalement présente dans trois registres :

- 1 • les visites du patrimoine "incontournable" de la destination, dont l'offre de nature peut faire partie ;
- 2 • les activités qui permettent aux touristes de vivre à la manière des locaux, de découvrir l'ambiance, le "way of life" de la destination... Les espaces de nature sont alors perçus comme des concentrés de vie locale, des lieux privilégiés pour partager des moments festifs avec les habitants et découvrir leur mode de vie ;
- 3 • des pratiques qui s'inscrivent dans le registre de la pause, de la détente, du ressourcement. La nature apparaît comme un espace privilégié de repos et de rupture dans le rythme soutenu qui caractérise le city-break.

Certaines cibles, telles les familles, sont plus particulièrement réceptives à cette dimension "nature en ville" : elles privilégient une approche plurielle de la destination urbaine et accordent de ce fait plus de place à la nature, qu'elle soit dans la ville intra-muros ou sur le territoire alentour.

Sans être partie prenante de la motivation de séjour, la nature en ville est ainsi associée par les touristes à un ensemble de valeurs (bien-être, ressourcement, ambiance...) qui impactent positivement la qualité de séjour, en lui apportant une coloration de vacances. Elle s'inscrit aussi dans le registre de l'innovation, de la modernité et constitue un vecteur d'image fort pour les destinations voire un levier pour modifier la nature même des séjours urbains.

Un levier de développement touristique

Prenant en compte ces données sur les pratiques et attentes des touristes, la nature a un rôle déterminant à jouer dans les stratégies touristiques des destinations urbaines, à la fois pour renouveler l'offre, développer une expérience de ville, capter certaines cibles de clientèles ou encore renforcer une identité et un positionnement. La nature est un facteur de renouvellement et de dynamisation de l'offre touristique urbaine : elle permet d'enrichir la palette des "incontournables à visiter" en complétant les offres patrimoniales et culturelles par la découverte d'espaces de nature, dès lors qu'ils sont aménagés et valorisés en conséquence. Ces offres renouvellent le regard des visiteurs, les invitant à découvrir des facettes souvent méconnues de l'espace urbain. De plus, pour les villes de taille moyenne ne pouvant proposer qu'une offre touristique plus limitée, la valorisation de la nature de centre-ville et hors-les-murs pourra inciter les clientèles à prolonger leur séjour et ainsi contribuer à accroître les retombées économiques pour le territoire. Les lieux de nature urbaine sont également des espaces clés pour offrir une vraie "expérience de ville à vivre", motivation essentielle pour les visiteurs lors d'un city-break, au côté de la découverte culturelle. Les espaces de nature permettent en effet de conjuguer des thématiques diverses sur un même lieu (culture, art, sports...) et d'offrir des expériences innovantes et/ou insolites aux visiteurs (rencontres, musique, découverte du terroir, ouverture nocturne...) au sein d'espaces apaisés, donnant ainsi à la ville la coloration vacances qui lui manque. La présence de nature dans l'espace urbain permet également de capter de nouvelles clientèles, telles que les familles, plus réceptives à cette dimension. En

outre, la nature complète et renforce l'offre touristique des villes à l'égard des clientèles de proximité ainsi que des repeaters, donnant à la destination de nouveaux arguments pour les inciter à revenir.

La nature constitue enfin un facteur de différenciation pour les villes. Elle peut leur permettre de réaffirmer certains éléments de leur identité (végétation locale, faune caractéristique...), voire de la mettre en scène, et ainsi se distinguer des destinations concurrentes. Quelques destinations ont même soutenu cette stratégie de différenciation jusqu'à faire de la nature un réel attribut de positionnement touristique.

Ouverture, intégration et adaptation

L'analyse menée au cours de cette publication a permis de confirmer un certain nombre d'hypothèses de départ et de valider les multiples opportunités qu'offre la valorisation de la nature en ville pour les destinations urbaines. Partie intégrante du paysage urbain que les touristes recherchent et apprécient, associée à la qualité du séjour auquel elle imprime une dimension de vacances mais aussi d'innovation, opportunité de rééquilibrage dans un rythme dense (notamment pour les familles), élément privilégié de découverte de la vie locale et d'expérience touristique... Ces constats constituent autant d'opportunités que les villes peuvent saisir en fonction de leurs enjeux et objectifs de développement touristique. La nature a donc un rôle déterminant à jouer dans les stratégies des destinations urbaines, à la fois pour renouveler l'offre, développer une expérience de ville, capter certaines cibles de clientèles et renforcer une identité.

En conclusion de ce travail, trois mots-clés peuvent être retenus :

- **Ouverture** : qu'il s'agisse des méthodes de travail, des aménagements des espaces verts ou des supports de communication touristique, la nature en ville doit s'ouvrir à une diversité de thèmes et d'acteurs. La nature en ville animée, connective, habitée : l'ouverture à une multiplicité d'usages et d'expériences constitue la condition première de sa valorisation touristique.
- **Intégration** : lors d'un séjour urbain, les clientèles ne recherchent pas une offre de nature mais apprécient une destination agréable, où l'on peut se promener, respirer, se détendre... La nature en ville ne doit donc pas être valorisée de façon dédiée et circonscrite mais au contraire intégrée le plus largement possible comme composante de cette expérience de ville.
- **Adaptation** : dans une approche plus globale, la nature en ville doit être pensée comme un vecteur de l'adaptation des villes aux multiples défis (environnementaux, démographiques, sociaux) à venir. Aménager et valoriser la nature en ville, au-delà de stratégies de développement touristique, constitue une condition à terme du maintien de la qualité de vie, pour les habitants et pour les visiteurs, dans des villes de plus en plus peuplées et denses.

*Valoriser la nature en ville,
vecteur de bien-être
et d'innovation touristique*
Collection
*"Rendez-vous en ville",
éditions Atout France,
191 pages, 24,95 €,
www.atout-france.fr*



En vert & Avec vous – Décembre 2014

L'art au jardin

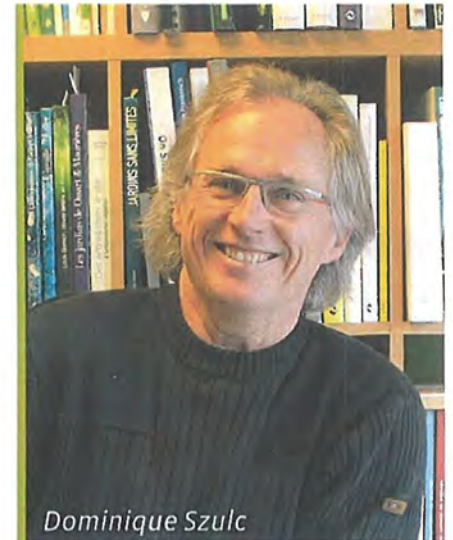
Œuvres paysagères et œuvres d'art conversent dans les jardins depuis le 17^e siècle en Europe. Aujourd'hui la tendance remet ce dialogue au goût du jour, avec l'élargissement de la palette artistique contemporaine. Exemples et réflexions suscitées par cet exercice avec trois acteurs du paysage.



L'augmentation récente d'expositions d'art contemporain dans les parcs et jardins se double depuis quelques temps de la multiplicité des festivals de jardins éphémères faisant souvent appel à des équipes pluridisciplinaires. Artistes, plasticiens, designers, architectes et paysagistes travaillent ainsi sur des conceptions de jardins où la mise en scène graphique donne une dimension artistique au projet, ou bien intègre des

œuvres d'art. Ces associations qui bouleversent les frontières entre les domaines d'intervention et de création changent notre regard sur les jardins. Mais sont-elles pour autant une mouvance qui influence inévitablement les réalisations concrètes, au moins chez les particuliers? La démarche est nouvelle, cependant elle remporte l'adhésion d'une clientèle ouverte à l'évolution des styles. ■■

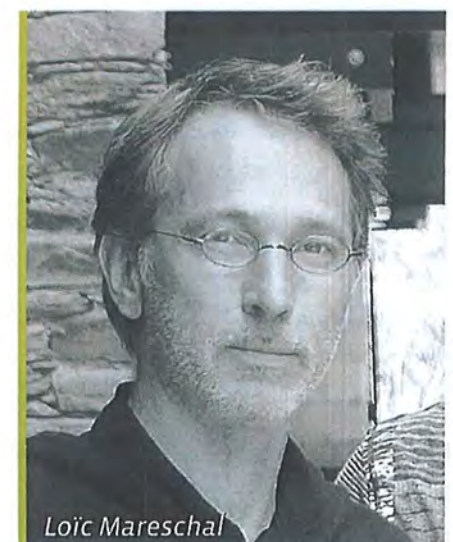
Photos 1, 2, 3, 4 et 5 : Créations de Dominique Szulc, Uni-Vert, Expert Jardins.



Dominique Szulc



Chantal Collet-Dumond



Loïc Mareschal



■ L'art de la conception

Dominique Szulc, paysagiste et fondateur d'Uni-Vert en Alsace, travaille dans cette logique qui est même devenue une spécialité de l'entreprise. Sa fibre créatrice est de cette façon mise à contribution dans la plupart des jardins qu'il conçoit ou transforme. Pour lui, l'œuvre artistique donne une dimension complémentaire à celle des volumes créés par les plantes et les différents aménagements. Il s'est décidé à proposer ce type d'intervention après avoir ressenti de fortes émotions en visitant de nombreux jardins étrangers comprenant des œuvres qui étaient en parfaite adéquation avec le concept paysagé.

« Cela devient un réflexe de me dire qu'en plus des végétaux et des structures composant le jardin il peut y avoir une place pour un élément sculptural. Mes clients ressentent cette œuvre comme une personnalisation du projet, une originalité supplémentaire qui rend leur jardin unique. » Chaque intervention a cependant sa propre histoire. Dominique Szulc considère que chaque geste artistique, qu'il naisse d'un motif graphique, d'un aménagement ou d'un élément ajouté doit s'expliquer concrètement et être cohérent par rapport au lieu. Son intégration se fait ainsi naturellement. Par exemple une vague de galets du Rhin répond à une vague d'ifs taillés dans un jardin de



la plaine d'Alsace, car ces galets participent à l'histoire géologique du site. Des moraines des Vosges empilées et dont les formes s'épousent sensuellement créent un cairn dans un autre jardin. Cette sculpture est visible depuis la rue, elle prend place dans le paysage public. Elle est offerte aux regards des passants en même temps qu'elle anime la partie privée du jardin. Ce choix proposé par le paysagiste a convaincu les propriétaires.



« La démarche doit avoir un sens » explique Dominique Szulc. « Il ne s'agit pas de poser simplement une œuvre en plein milieu du jardin. Elle doit générer une émotion. Et pourquoi pas motiver une réflexion. Je me sers le plus souvent de la matière première, par exemple de la pierre, du bois, de l'acier, que je valorise dans une création. Mais j'utilise aussi des formes, couleurs et matières contemporaines. » L'association d'un dessin graphique avec des dalles monumentales peut de cette façon aboutir à une écriture spatiale semblable à une démarche artistique. L'approche est également différente quand on lui demande d'intégrer une œuvre d'un autre artiste. Son travail consiste alors à trouver la juste place de l'œuvre par rapport au projet de jardin. ■■



© D. Szulc, Uni-Vert

■ L'art dans le paysage

Cette juste place, c'est également le leitmotiv suivi par Chantal Colleu-Dumond (Directrice du Domaine de Chaumont) dans son travail d'accompagnement des artistes à Chaumont-sur-Loire. Le Centre d'Art Contemporain expose en effet des œuvres, à l'intérieur du château mais également dans le parc. Ces dernières constituent un parcours en harmonie avec le paysage car elles ont été créées pour le lieu. L'art fait ici corps avec le site, l'horizon et la végétation qui le compose. Chantal Colleu-Dumond pense que cette relation est primordiale. « *Quand on a l'impression que l'œuvre sort de terre et qu'elle a toujours été là, on a trouvé le bon endroit.* »

Pour les jardins de particuliers, son sentiment est similaire. « *L'art au jardin se veut poétique, cohérent avec ce qui l'entoure et surtout ressenti comme une évidence grâce au lien étroit qu'il entretient avec le jardin.* » dit-elle. L'œuvre doit être là quand il y a, de la part du propriétaire, une véritable relation engagée avec l'artiste. Cette œuvre a besoin d'une nécessité dans son rapport avec le jardin où elle est exposée. Si cette relation n'existe pas, il peut y avoir une tension qui se dégage de l'ensemble, et une interrogation qui nuit aux deux. Le rôle du paysagiste est alors de justifier l'œuvre dans le site, en accordant le projet et la création.



Le toucher d'Or, Festival des Jardins, Domaine de Chaumont



Sculpture de brume, Fujiko Nakaya, Domaine de Chaumont.



Œuvre de Shigeko Hirakawa, Domaine de Chaumont.



Le parfum du chaos, Festival des jardins, Domaine de Chaumont.



Nucleo, œuvre d'Armin Schubert.

Le Centre d'Art coexiste aussi avec le Festival International des Jardins à Chaumont. Quand on demande à sa directrice si elle favorise l'art également au sein du Festival, elle répond que son rôle de chef d'orchestre est de tout concilier, mais avec subtilité. « *Je travaille à une abolition des frontières entre les disciplines, pour motiver les transversalités. Je trouve donc intéressant qu'il y ait un peu plus d'art dans les jardins du Festival. D'ailleurs certaines équipes sélectionnées comprennent aussi des artistes, qu'ils soient plasticiens, sculpteurs ou musiciens. Mais cela ne doit surtout pas être systématique.* » Les conceptions des paysagistes n'ont donc aucune obligation en matière de création artistique. Cela irait d'ailleurs à l'encontre de cette liberté d'expression paysagère déclinée dans les projets du Festival. Chantal Colleu-Dumond apprécie cependant le travail de certains paysagistes contemporains qui ont un geste d'une grande beauté plastique : « *Ils montrent une compréhension de l'âme du lieu qui les conduit à jouer d'une façon extraordinaire avec ses formes, ses volumes et ses couleurs. Ils créent ainsi des œuvres d'art au niveau du paysage.* » ■■

L'art des associations

Le geste artistique peut également servir de trait d'union entre plusieurs professionnels intervenant sur un même projet. Il alimente alors une démarche esthétique. C'est le cas dans la reconversion du site de La court des Arts à Nantes, fruit d'une collaboration entre deux agences, l'une d'architectes (In Situ Architecture) et l'autre de paysagistes (Phytolab): une ancienne halle transformée en bureaux et une école reconvertie en logements se répartissent autour d'une cour-jardin ouverte au public et servant de passage entre deux rues. « *La disposition des bâtiments fait naître un parcours de jeux visuels voulus par les architectes. Couleurs fortes et formes décalées créent un style contemporain que nous avons renforcé au cœur de l'îlot par des palissades et panneaux en acier rouillé et découpé. Elles rythment les 2000 m² de l'aménagement paysager.* » explique Loïc Mareschal, paysagiste de l'agence Phytolab. « *Ces tôles découpées s'apparentent à des œuvres, à des tableaux animant l'espace jardiné*



Photos 1, 2 et 3 : La Cour des Arts, Nantes, architectes In Situ Architecture, paysagiste Loïc Mareschal, Phytolab.



pour répondre aux rambardes métalliques des balcons et à l'écriture graphique des lieux. » Ces plaques industrielles de récupération n'ont pas coûté très cher tout en apportant la touche esthétique complémentaire. Elles clôturent les petits jardins individuels des logements situés en rez-de-chaussée, et les panneaux servent de soutien aux plantes grimpantes. Loïc Mareschal a fait ce choix pour coller à l'ambiance du projet architectural. L'ensemble a été distingué par les Victoires du Paysages 2012, catégorie entreprises (Lauréat Or). Cet exemple d'association entre architecture, art et jardin donne au projet son originalité à laquelle les différents occupants des lieux ont de suite adhéré.

Marier pour le meilleur l'art et le jardin, et par extension l'art et les paysages, semble donc de plus en plus évident. Même si l'exercice requiert beaucoup de subtilité, autant dans l'approche conceptuelle que dans la réalisation concrète. Mais si cette tendance s'accroît, elle pourrait aussi devenir banale. C'est un risque à éviter, pour que les jardins conservent le pouvoir de faire simplement rêver. ■



Diversité végétale et tolérance

On entend ces dernières années beaucoup de prises de position en faveur des essences indigènes locales. Si cette position est tout à fait défendable sur son principe, elle reste néanmoins discutable en ville sur son bienfondé et dérangement par son caractère exclusif. Pire, la manière dont trop souvent elle s'exprime rappelle d'autres discours d'intolérance qui portent également sur ce qui vient de l'étranger et fait donc frémir. Les plantes exotiques font partie de notre histoire, de notre culture et toutes ne sont pas invasives et néfastes à la biodiversité. Essayons de retrouver un peu de lucidité dans ce débat...

J'avoue avoir un faible pour les arboretums et les collections botaniques qui nous entraînent dans l'évocation de voyages et de découvertes de contrées lointaines, qui nous surprennent par leur diversité de formes, de couleurs et d'expressions... L'étrangeté métallique d'un araucaria, la majesté d'un séquoia ou la pureté d'une fleur de camélia est de véritables spectacles qu'il est essentiel de pouvoir connaître sans avoir besoin de traverser la planète. D'un autre côté, je sais apprécier l'équilibre subtil d'une prairie sèche, la poésie d'une lande à bruyères ou les senteurs enivrantes d'une garrigue. Et surtout je ne veux pas avoir à choisir entre les deux, car ces deux univers ont leur place dans notre culture de la nature en ville.

Pourtant, il m'arrive de plus en plus souvent de lire ou d'entendre des paroles définitives sur cette question : selon certains, les plantes exotiques seraient à supprimer au profit exclusif de notre flore indigène, comme si un droit du sol devait s'appliquer à la botanique ! L'existence de quelques rares plantes importées devenues invasives ou néfastes sous nos latitudes (renouée du Japon, ambrosie) devrait nous conduire à éliminer, par principe de précaution, des milliers de plantes pacifiques depuis des siècles et souvent utiles ? Le besoin légitime d'intégrer davantage de "science écologique" dans la pratique de l'horticulture et du paysage doit elle nécessairement s'accompagner d'un repli sur la maigre flore

indigène que nous ont laissé les dernières périodes glaciaires du quaternaire ?

Plantes et civilisation

La biogéographie a depuis longtemps expliqué les mouvements de flux et de reflux des espèces végétales au gré de l'évolution de leurs capacités adaptatives, des changements climatiques et des mouvements des continents qui sont survenus dans le passé de notre planète. Ces études expliquent également la pauvreté relative de la flore forestière d'Europe de l'ouest en comparaison des flores comparables en Amérique du Nord ou en Asie : les barrières naturelles constituées par les montagnes pyrénéennes, la mer méditerranée et l'arc alpin ont ainsi perturbé les mouvements de repli de notre flore pendant les épisodes de glaciation du quaternaire qui se sont déroulés entre moins 60 000 et moins 10 000 ans avant notre ère. Le tulipier, le cèdre et le platane qui existaient avant ces glaciations et qui sont aujourd'hui considérées comme des essences exotiques étaient alors indigènes...

L'expansion humaine sur la terre après ces glaciations et jusqu'à nos jours s'est toujours accompagnée de l'importation de plantes et d'animaux. Beaucoup de plantes aujourd'hui totalement naturalisées et que l'on pense indigènes sont ainsi arrivées au grés de ces migrations à commencer par le châtaignier, arbre pourtant emblématique de beaucoup de régions du sud de la France réintroduit chez nous par les Romains.



L'identité des paysages périurbains marqués par les collections d'arbres rares : les coteaux de Ville d'Avray.

Ces valeurs d'usage, d'agrément ou de rareté des essences végétales en ont fait de tout temps des objets de cadeaux et de convoitise entre monarques et puissants de ce monde. Cet engouement s'est décuplé à partir du 16^{ème} siècle avec la découverte de nouveaux continents et de la flore alors inconnue qu'ils abritaient. Les navires revenaient d'expédition, chargés de spécimens et de graines, les premiers jardins botaniques et d'acclimatation se constituaient pour mieux connaître et tenter de valoriser cette énorme diversité végétale. Le lien affectif et identitaire si fort entre Nantes et ses Magnolias vient de là. Progressivement certaines de ces espèces ont intégré notre quotidien en agriculture comme dans l'art des jardins et

sont peu à peu devenues partie intégrante de notre culture, repère identifiant de nos paysages. Si quelques rares espèces ont développé depuis leur introduction un caractère invasif préoccupant pour nos écosystèmes (renouée du Japon, herbe de la Pampa et dans une moindre mesure robinier ou ailante...), force est de constater qu'une très large majorité d'entre elles cohabitent pacifiquement avec nos plantes indigènes et auraient même tendance à disparaître si le jardinier ne les favorisait pas un peu. Les scientifiques considèrent souvent qu'environ une plante introduite sur mille peut se révéler invasive, il est donc indispensable de faire preuve de mesure et d'éviter toute généralisation inévitablement mensongère.



Le Cèdre du Liban planté en 1734 par Bernard de Jussieu au Jardin des Plantes à Paris.

Perspectives de changements climatiques

L'étude des mouvements passés de la végétation en lien avec les évolutions du climat semble particulièrement pertinente dans le contexte de bouleversement que l'on connaît actuellement. Quand on plante un arbre, c'est généralement dans une perspective qui dépasse le siècle. Or les modélisations de l'évolution du climat en Europe d'ici la fin du 21^{ème} siècle tablent sur une augmentation moyenne des températures comprise entre + 2 et + 4° C selon les scénarios. Les études portant sur les migrations d'écosystèmes en lien avec les changements climatiques considèrent quant-à-elles qu'un degré d'augmentation moyenne de température correspond à un déplacement potentiel de l'ordre de 150 km de la végétation. On voit donc tout de suite l'incidence prévisible des augmentations de température à venir sur nos palettes végétales familières. De plus dans les grandes métropoles, l'effet d'îlot de chaleur a tendance à multiplier par deux cette augmentation des températures été comme hiver. Les conditions climatiques au cœur d'une grande ville sont donc dès aujourd'hui radicalement différentes de celles des écosystèmes

régionaux situés hors des centres urbains et le seront d'autant plus demain. Le recours à la flore endémique locale ne me semble donc pas dans ces conditions la solution miracle à long terme, en particulier pour les ligneux. Les conditions climatiques sur la place Bellecour à Lyon vers la fin du siècle devraient davantage s'apparenter à celles des zones désertiques et montagneuses de l'Atlas ou du Caucase : très chaud et sec l'été, mais encore parfois froide en hiver. Le chêne à feuilles

de châtaignier du Caucase (*Quercus castaneifolia*) ou le chêne afarés de l'Atlas (*Quercus afares*) sera alors sans doute plus résistant et adapté à ces conditions que notre bon chêne pédonculé patriotique !

Si le travail engagé sur la connaissance et la multiplication de la flore indigène locale n'est pas, en ce qui concerne les ligneux, une solution pertinente à long terme ; il doit cependant être envisagé et valorisé dans le cadre d'échanges "nord-sud" : la flore identifiée et multipliée dans une région située 200 ou 300 km plus au sud de mon territoire d'activité et dans des conditions de sol compatibles, sera une ressource sans doute intéressante pour mes projets de plantation.

Discernement et tolérance

Le vocabulaire que l'on entend souvent pour argumenter le choix exclusif des plantes indigènes, et le rejet de l'exotique m'interpelle également par sa sémantique : il évoque le renfermement sur soi, la préférence nationale, la stigmatisation et le rejet de l'étranger, de ce qui vient d'ailleurs... Cette similitude de vocabulaire avec d'autres idéologies qui prônent l'exclusion me semble particulièrement malvenue et dangereuse, et traduit son caractère dogmatique. Regardons un peu l'histoire de notre pays et la physionomie de nos villes pour nous persuader que nous sommes le résultat d'un grand brassage à l'échelle mondiale : notre population s'est composée

à partir de peuples venus du sud (Grecs et Romains dès l'Antiquité), de l'est puis du nord (Vikings et Normands au Moyen-Age), notre architecture est également la résultante d'influences égyptiennes, grecques ou romaines (et personne ne défend l'idée de revenir au modèle de la hutte gauloise !). De même nos paysages urbains, notre culture des jardins comme notre gastronomie sont le fruit d'échanges et d'introductions de plantes et d'animaux depuis plus de 2000 ans. Notre culture résulte justement de la spécificité des assemblages que l'on a pu faire à partir de cette diversité mondiale pour créer une identité nationale. Ce débat sur le choix des palettes végétales renvoie donc à celui sur le lien entre nature et culture et la ville doit être ce lieu de réconciliation, où l'on peut penser simultanément écologie et esthétique, biodiversité et richesse culturelle, et où l'adaptation des plantes aux conditions climatiques se marie à l'objectif d'adaptation de la ville aux canicules par les plantes. Mais la réalisation de cet objectif nécessite au départ discernement, écoute et finalement recul et tolérance.

Frédéric Ségur
Responsable du Service
Arbres et Paysage
Communauté urbaine de Lyon
fsegur@grandlyon.org

Le large potentiel de diversité
en essences pour climat
méditerranéen cultivées
à la Villa Thuret d'Antibes.



L'évaluation des risques professionnels - le Document Unique

cdg54.fr – consulté le 9 avril 2015

L'évaluation des risques professionnels : cadre réglementaire :

La directive européenne 89/391/CEE, transposée en droit français par la loi n°91-1414 du 31/12/1991, le décret n°2001 – 1016 du 05/11/2001 et la circulaire du 18/04/2002 prescrivent que **l'élu employeur** doit procéder à l'évaluation et la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés ses agents. Un délai d'un an a été fixé par le décret du 05/11/2001 afin de permettre aux employeurs de se conformer à leurs obligations.

L'élu employeur est responsable de la sécurité et de la santé des agents de son établissement, y compris les agents de remplacement.

Depuis le 7 novembre 2002, la responsabilité pénale des Maires peut être mise en cause lors du défaut de transcription ou de mise à jour, par l'employeur, de l'évaluation des risques. Le défaut d'application des diligences normales sera puni d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe, ou en cas de récidive d'une contravention comprise entre 1500 € et 3000 €.

Seule la réglementation hygiène, sécurité et conditions de travail liée aux agents est abordée. La réglementation spécifique (établissement recevant du public ou installations classées pour la protection de l'environnement, notamment) n'est pas traitée dans ce rapport.

De même, les limites de ce compte-rendu sont liées à l'intervention à un moment précis, au temps imparti lors de la visite, aux sites et aux équipements montrés, aux réponses données et aux personnes rencontrées. Ainsi, ce compte-rendu ne peut se prétendre exhaustif.

Par ailleurs, la métrologie n'est pas prise en compte dans ce rapport. Il tient à l'employeur d'assurer les contrôles suivants (liste non exhaustive) :

- mesure de la pollution atmosphérique pour une substance ou une préparation dangereuse (article R.4222-10 du code du travail)
- mesure de la pollution atmosphérique pour les agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (article R.4412-76 du code du travail)
- mesures de l'éclairage dans les locaux de travail (article R.4223-4 et R.4223-5 du code du travail)
- mesures sonométriques (article R.4433-2 du code du travail)
- mesures vibratoires (article R.4444-2 du code du travail)

Quelques définitions :

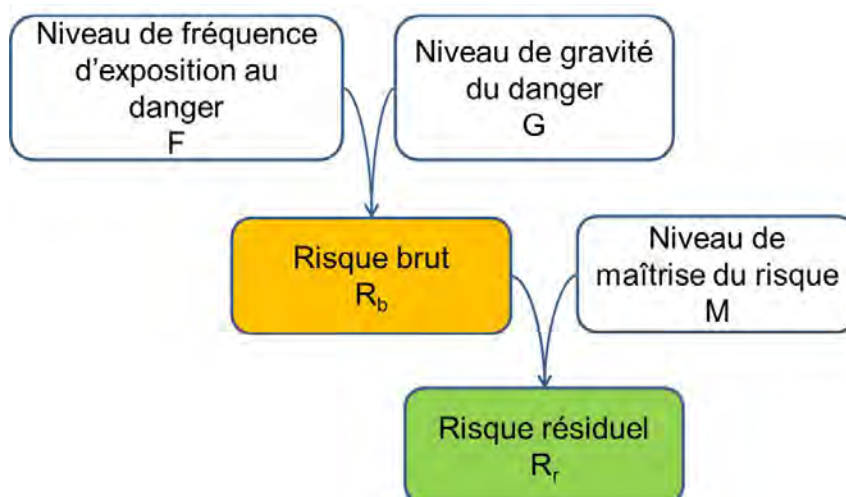
Danger : c'est un élément ou une situation pouvant nuire par blessure ou atteinte à la santé, aux biens et à l'environnement (exemple : le bruit).

Fréquence d'exposition : fréquence durant laquelle l'agent est en contact avec le danger.

Maîtrise du risque : mesures mises en œuvre pour éviter ou limiter l'importance du risque.

Risque : probabilité qu'un danger se transforme en accident ou maladie (exemple : surdité).
Il existe deux types de risque : le risque brut et le risque résiduel.

Le lien entre le risque brut et le risque résiduel peut être schématisé ainsi :



La cotation du **risque brut** (R_b) est le produit de la fréquence d'exposition à un danger (F) et de la gravité du danger (G).

$$\text{Ainsi, } R_b = F \times G$$

La gravité étant inhérente au danger et la fréquence d'une tâche étant rarement modifiable de façon significative, il en résulte que le risque brut peut difficilement être atténué en impactant ces paramètres. La cotation du risque brut peut ainsi être assimilée au niveau du risque quand aucune mesure de prévention n'est mise en place.

La cotation du **risque résiduel** (R_r) est le produit du risque brut (R_b) et du niveau de maîtrise du risque (M).

$$\text{Ainsi, } R_r = R_b \times M = F \times G \times M$$

La cotation du risque résiduel permet d'appréhender le niveau de signification d'un danger quand des mesures de prévention y sont associées. En effet, seul le niveau de maîtrise du risque, par l'intermédiaire de la mise en œuvre de techniques et/ou des modifications dans l'organisation, permet d'atténuer significativement la cotation du risque. Ainsi la cotation du risque résiduel correspond au risque brut pondéré par le niveau de maîtrise du risque.

Abréviations :

ACFI : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

ACP : Assistant / Conseiller de Prévention

AT : Accident du Travail

BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité

CT : Comité Technique

DIUO : Document d'Intervention Ulérieure à l'Ouvrage

DTA : Dossier Technique Amiante

DU : Document Unique d'évaluation des risques professionnels

EPC : Equipement de Protection Collective

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement Recevant du Public

FDS : Fiches de Données de Sécurité

PAP / 3P : Programme Annuel de Prévention / Programme Pluriannuel de Prévention

PRAP : Prévention des Risques liées à l'Activité Physique

PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1

SST : Sauveteurs Secouristes du Travail

Présentation de la méthodologie employée :

I – **Faire l'inventaire** des métiers, des locaux, des machines et des véhicules

II – **Identifier** les situations dangereuses liées à chacun d'eux

Pour compléter votre information consultez la brochure ED 840 : Evaluation des risques professionnels, aide au repérage des risques dans les PME – PMI téléchargeable sur le site internet de cet institut www.inrs.fr ...

III – **Estimer** pour chaque situation dangereuse :

- **le niveau de gravité du dommage humain**

Niveau 1 – Vital : lésions pouvant entraîner la mort

Niveau 2 – Critique : lésions avec arrêt de travail avec séquelles

Niveau 3 – Significatif : lésions avec arrêt de travail sans séquelles

Niveau 4 – Mineur : lésions sans arrêt de travail

- **le niveau de fréquence d'exposition au danger**

Niveau 1 – Long : quelques heures par jour

Niveau 2 – Fréquent : quelques heures par semaine

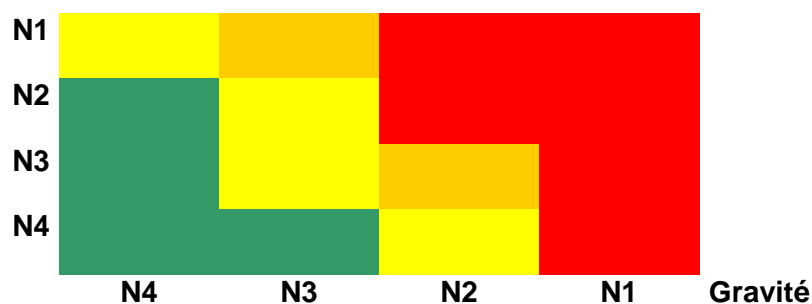
Niveau 3 – Court : quelques heures par mois

Niveau 4 – Rare : quelques heures par an

- **la maîtrise du risque**

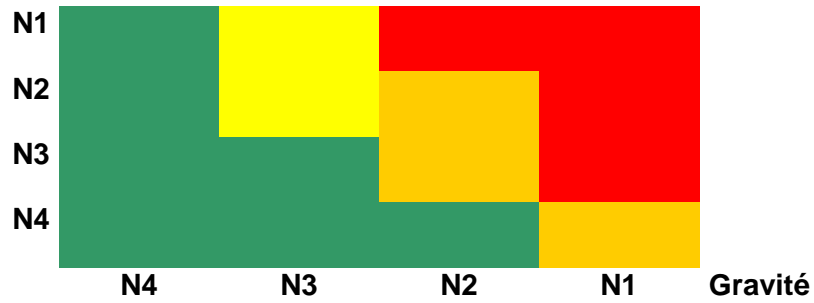
➤ Aucune maîtrise

Fréquence



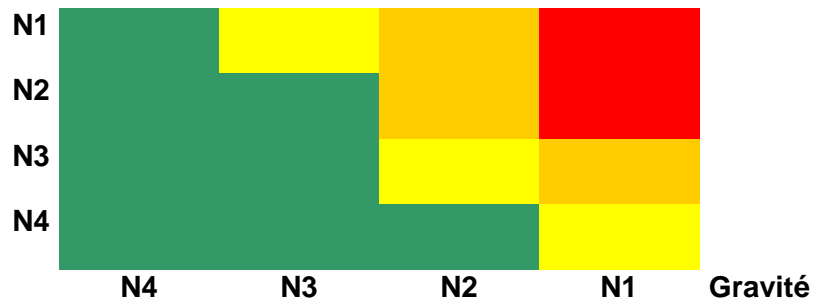
- Maîtrise faible : Risque signalé (ex : information, consignes)

Fréquence



- Maîtrise bonne : Risque isolé, personne protégée (ex : protections individuelles, collectives)

Fréquence



- Maîtrise totale : Risque supprimé (ex : sécurité intrinsèque)

Fréquence



IV – **Hiérarchiser** les risques pour déterminer les priorités du plan d’actions :

Priorité 1 : Criticité très importante, risques à traiter en priorité (objectifs et actions à planifier à très court terme)

Priorité 2 : Criticité importante, risques à traiter en priorité (objectifs et actions à planifier à court terme)

Priorité 3 : Criticité secondaire, risques à traiter dans un second temps (objectifs et actions à planifier dans l’année)

Priorité 4 : Criticité mineure, risques à traiter dans un second temps (possibilité de planifier des objectifs et des actions à plus long terme)

V – **Définir des actions correctives** en respectant les principes généraux de prévention

L'évaluation des risques réalisée donne lieu à la mise en œuvre d’actions de prévention permettant de garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité et de la santé des agents.

Les **principes généraux de prévention** (article L.4121-2 du Code du travail)

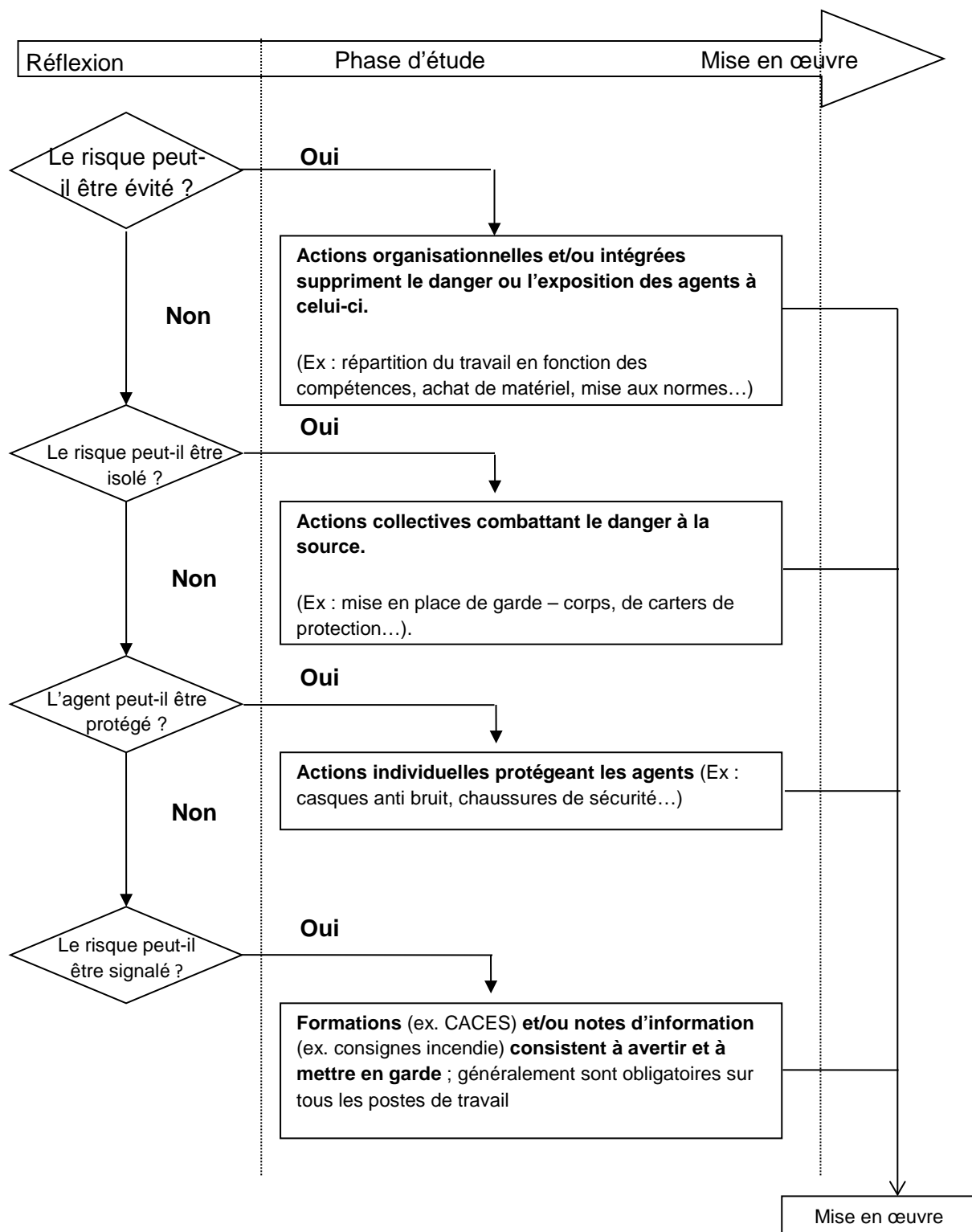
- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;

7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L.1152-1 et L.1153-1 ;

8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;

9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Réflexion à mener au sein de la collectivité pour déterminer les actions correctives



ANNEXE A

Service espaces verts de la commune d'INGEVILLE – 2015

Consultations: diverses fournitures

Consultations: fournitures gazon de placage

Code	Quantité Commandé	Unité	Désignation des marchandises	Qté Base	Prix Unitaire	Montant H.T	% TVA
			Devis n° : 10631198				
566108	1000	m²	GAZON PLACAGE RLX 0,40 m x 2,50 m	1	2,71	2710	10
			Total Produits horticoles Gazon			2710	

Code	Quantité Commandé	Unité	Désignation des marchandises	Qté Base	Prix Unitaire	Montant H.T	% TVA
			Devis n° : DC004583				
28105	1000	m²	GAZON NATUREL Gros Rouleaux Longueur : 1,70 m - Largeur : 0,60 m. Epaisseur : 1,5 cm. Palette de 70 m². Franco pour + de 500 m²	1	2,03	2030	10
			Total Produits horticoles Gazon			2030	

Consultations: prairie fleurie

Code	Quantité Commandé	Unité	Désignation des marchandises	Qté Base	Prix Unitaire	Montant H.T	% TVA
			Devis n° : 256245				
47896	1	Kg	Mélange 'accueil auxiliaires'	1	175	175	10
47897	1	Kg	Mélange 'fleurs mellifère'	1	175	175	10
47898	1	Kg	Mélange blé et messicoles	1	80	80	10
			Total mélanges prairie fleurie			430	

Consultations: bois de calage

Code	Quantité Commandé	Unité	Désignation des marchandises	Qté Base	Prix Unitaire	Montant H.T	% TVA
			Devis n° : DJ050689				
55393	3	m3	Sciage frais - Bois de calage : 150*230*2500mm 243,60 €/ m3 35 pieces = 3 m3	1	243,6	730,80	20
			Total Bois de calage			730,80	

Consultations: diverses fournitures

Consultations: Treillage

Code	Quantité Commandé	Unité	Désignation des marchandises	Qté Base	Prix Unitaire	Montant H.T	% TVA
Devis n° : 159654							
54679	50	m	Treillage echalas triangulaires ecorces Haut 1,20m écart 6cm - non pointés	1	6,2	310	20
54680	50	m	Treillage echalas triangulaires ecorces Haut 1,00m écart 6cm - pointés	1	5,07	253,5	20
Total mélanges prairie fleurie						563,5	

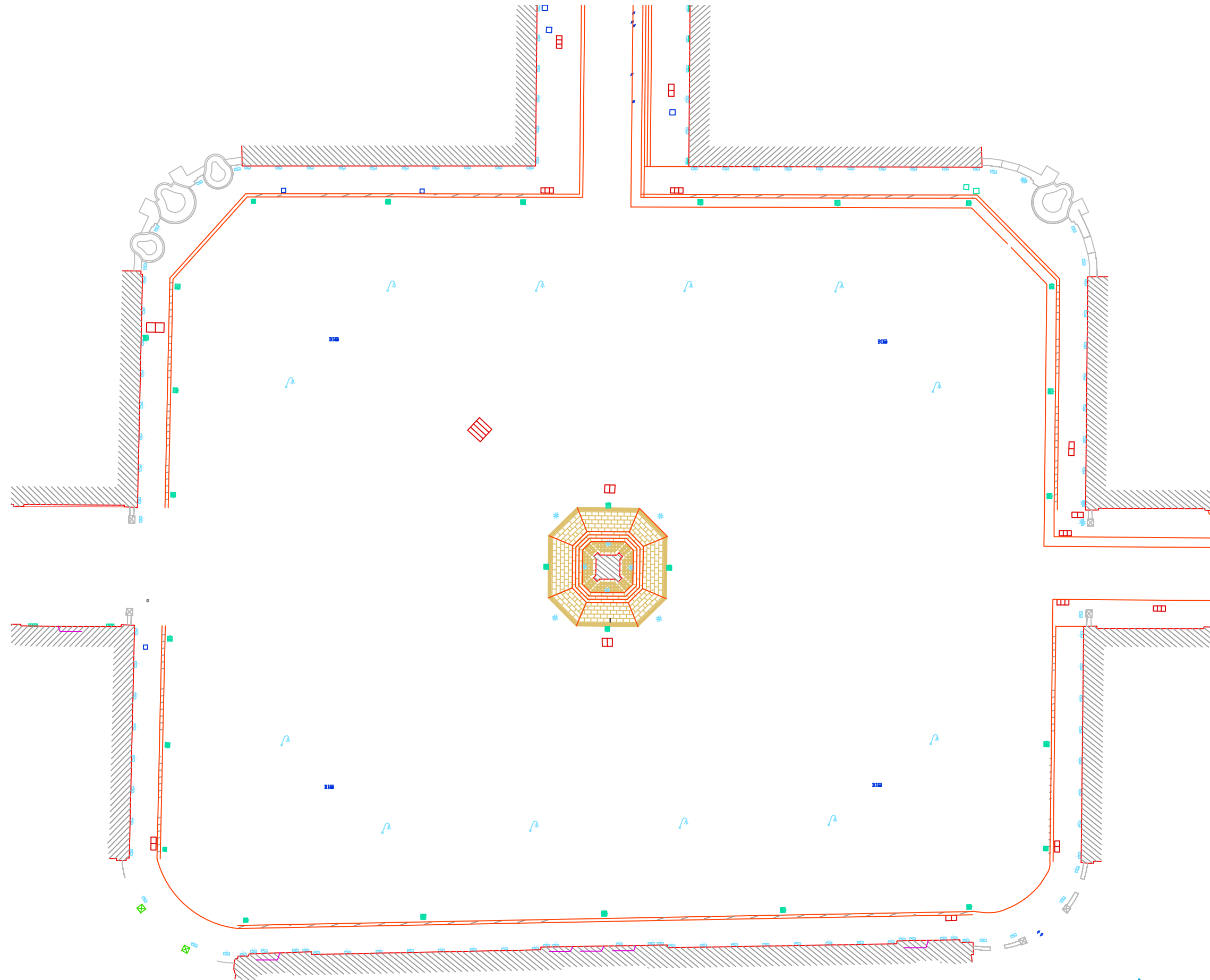
Consultations: Dalle ecco gravel

Code	Quantité Commandé	Unité	Désignation des marchandises	Qté Base	Prix Unitaire	Montant H.T	% TVA
Devis n° : 10624090							
567056	100	m ²	DALLE ECCO GRAVEL 30mm PLIEE	1	14,92	1492	20
Total Produits horticoles Couvertures						1492	

Tarifs verre couleur

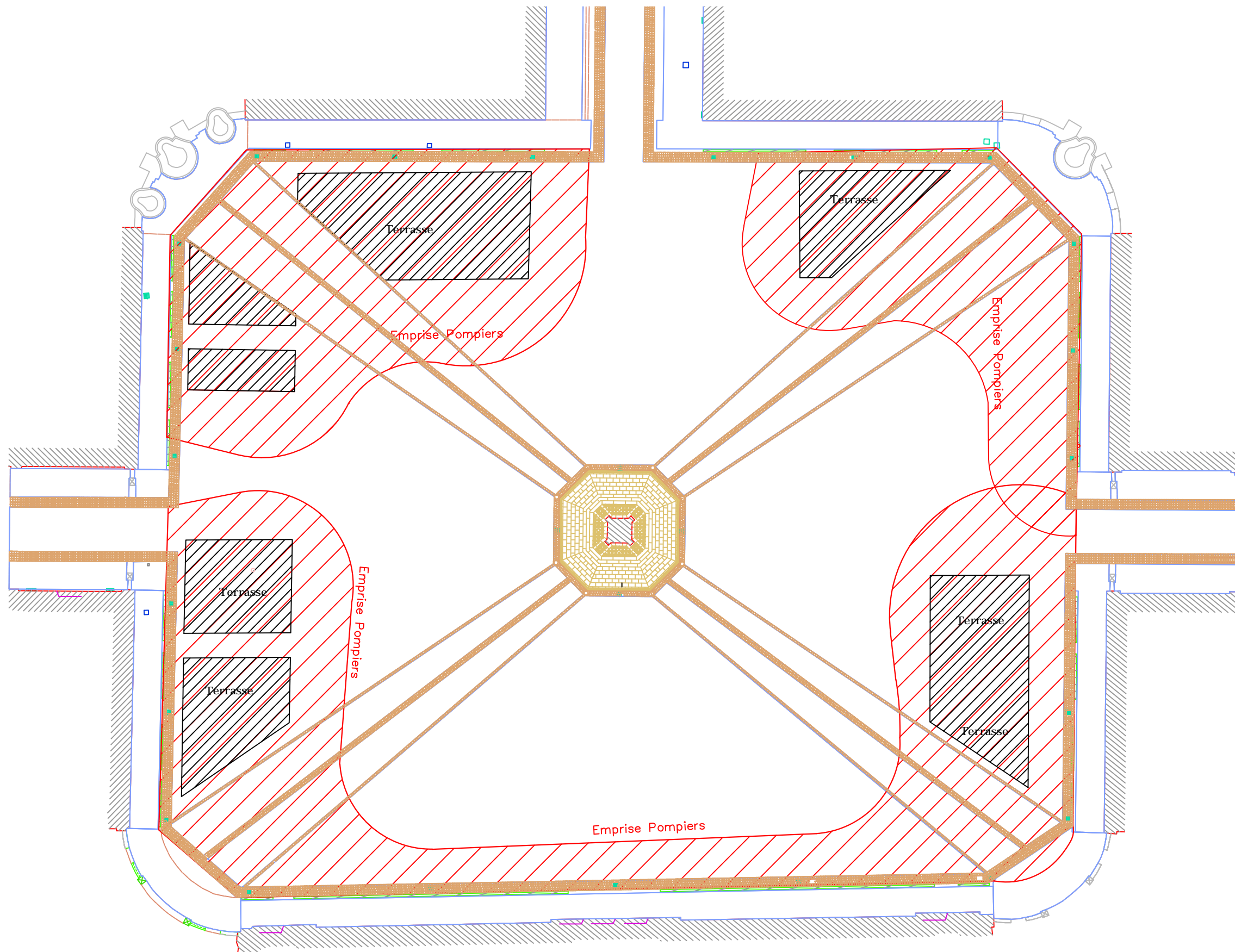
Désignation des marchandises	Quantité	Unité	Prix Unitaire
BLEU MELANGE granulométrie possible : 4/7 - 7/10 - 14/20	25	Kg	35
	100	Kg	105
	1	T	365
OPALINE granulométrie possible : 4/7 - 7/10 - 14/20	25	Kg	29
	100	Kg	87
	1	T	305
MIROIR granulométrie possible : 4/7 - 7/10 - 14/20	25	Kg	30
	100	Kg	90
	1	T	315
VERT CUIVRE granulométrie possible : 4/7 - 7/10 - 14/20	25	Kg	37
	100	T	111
	1	Kg	385

PLAN 1



Plan des réseaux - Commune d'INGEVILLE - 2015 - échelle au 1/500ème

PLAN 2



Plan des trames pavées, emprises des terrasses et accès pompiers - Commune d'INGEVILLE - 2015-

échelle au 1/500^{ème}

Le plan n'est pas à rendre avec la copie

PLAN 3

